



ÉCOLE MUNICIPALE MUSIQUE ET DANSE

VILLE DE TALENCE

Organisation et Règlement des études

MUSIQUE - DANSE



Jouer, danser, chanter,



Apprendre ensemble et se découvrir

L'Ecole Municipale de Musique et de Danse est un établissement culturel public spécialisé dans l'enseignement de la musique et de la danse qui met en œuvre une démarche de relation de ses élèves, artistes apprenants, avec un public à travers le développement de l'action culturelle associant la diffusion, l'animation, la sensibilisation et l'éducation artistique et culturelle.

La pratique d'un art est par essence exigeante. Elle contribue à la construction de la personne par la maîtrise d'un outil artistique et l'acquisition de connaissances qui conduisent à son épanouissement et à son émancipation. Grâce à un suivi pédagogique individuel, chaque élève est accompagné tout au long de son parcours dans la construction de son savoir afin d'acquérir progressivement une autonomie et une capacité à s'auto évaluer. En proposant une diversité d'expériences et de parcours, l'EMMD a pour objectif de donner à l'apprenti artiste les moyens d'être acteur de son propre parcours en s'appropriant les savoir-faire transmis pour trouver sa propre expression.

L'engagement à l'EMMD implique donc une assiduité et la participation aux manifestations et différents projets artistiques et culturels qui sont partie intégrante de la formation.

L'Organisation des études fixe les grandes lignes du fonctionnement pédagogique de l'établissement et son organisation soit en cycles et cursus diplômants soit en parcours différenciés. La mission prioritaire est de former les amateurs éclairés de demain mais aussi de susciter des vocations et d'accompagner celles et ceux dont la motivation et les potentialités le permettent dans la poursuite de leurs études vers l'aventure professionnelle.

L'EMMD offre une multiplicité de propositions pédagogiques permettant la rencontre des diverses pratiques ainsi que des passerelles entre les différents parcours. Attentive à la diversité des publics et aux différents besoins et modes d'acquisition, l'EMMD s'adresse à toutes les tranches d'âge des jeunes enfants aux adultes et seniors.

L'Organisation des études est un document vivant. Des modifications et améliorations peuvent lui être apportées d'une année à l'autre sous la responsabilité du directeur, en concertation avec les équipes pédagogiques.

L'Organisation des études est mise à disposition des élèves et de leurs parents qui doivent en prendre connaissance.

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| LES DISCIPLINES ENSEIGNÉES | 6 |
| LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES | 7 |
| ORGANISATION DES ÉTUDES | 10 |
| Les parcours et les cycles | 10 |
| L'évaluation..... | 14 |
| L'évaluation et ses modalités | 14 |
| Cursus diplômant - Contenus des évaluations | 16 |
| Les parcours d'apprentissage..... | 24 |
| DOCUMENTS EXPLICATIFS PAR CYCLES (bulles)..... | 36 |
| CHARTRE DE L'EMMD | 85 |
| L'ÉCOLE DU SPECTATEUR, ÉCOUTER, VOIR COMPRENDRE | 87 |
| LES DISPOSITIFS | 88 |
| Le cursus adapté..... | 88 |
| Les classes à horaires aménagés musique (CHAM)..... | 88 |
| Les interventions en milieu scolaires (IMS) | 89 |
| La sophrologie – Atelier de gestion du stress | 90 |

ANNEXES

Compétences spécifiques attendues par disciplines

Projet personnel, mode d'emploi

Supports pédagogiques autoévaluation

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- La Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre élaborée par le ministère de la culture en 2011.
- La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, dont notamment son article 101 portant modification de l'article L216-2 du code de l'éducation
- Le décret n°2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique
- L'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique et ses annexes publiées au bulletin of ciel hors-série n°2 du ministère de la culture et de la communication
- Les Schémas Nationaux d'Orientation Pédagogique de l'enseignement initial en Danse, Musique, Théâtre.

LES DISCIPLINES ENSEIGNÉES

La danse : Classique, Jazz, Contemporain, Hip Hop, Analyse du Mouvement Dansé, Jeune Ballet Talençais

Les cordes : Violon, Alto, Violoncelle, Contrebasse

Les vents : Bois : Flûte traversière, Flûte à bec, Hautbois, Clarinette, Basson, Saxophone
Cuivres : Trompette, Cor, Tuba, Trombone

Le chant : Chant lyrique et Gaité lyrique

Les claviers, instruments polyphoniques et percussions : Piano, Orgue, Accordéon, Harpe, Guitare, Batterie, tous les instruments de percussion classique

Le jazz et les musiques actuelles : Piano jazz, Guitare basse, Guitare électrique, Saxophone, chant

Les pratiques collectives : les Orchestres d'harmonie (Initiation à l'Orchestre d'Harmonie - Jeune Orchestre d'Harmonie - Orchestre d'Harmonie), l'Orchestre à cordes, la Musique de chambre, le Big Band, les Ateliers musiques actuelles, le Jeune Ensemble Contemporain, la Fanfare de rue, les Chœurs, le Consort, la Bande de hautbois et bassons, les Ensembles instrumentaux de classe (harpes, guitares, saxophones, flûtes traversières, piano, percussion), l'Atelier lyrique, l'Atelier tambours

La formation musicale : Eveil Musical - Initiation Musicale - Eveil Musique et Danse - Formation Musicale Vents - Formation Musicale Cordes - Formation Musicale Instruments Polyphoniques et Vocale - Formation Musicale Adultes - Formation Musicale Jazz Et Musiques improvisées – Atelier Musical du Danseur

Modules et ateliers : Apprentissage du répertoire pianistique en duo, jeu à 4 mains, à 2 mains, duo piano et percussion - Initiation au vibraphone - Initiation à l'orgue (pour les pianistes) - Initiation au piano (pour les organistes) - Percussions corporelles - Module déchiffrage/lecture à vue - Initiation à l'improvisation (en lien avec le département jazz/musiques actuelles) - Initiation à l'accompagnement (pianistes) - Guitare flamenca - Musiques du monde - Musiques traditionnelles d'Europe-Amérique latine - Initiation à la composition - Atelier chorégraphique - Atelier danse de création et d'improvisation

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

« L'enfant apprend seul mais pas sans l'autre »

Vivre l'expérience artistique

Toute expérience laisse une trace d'apprentissage chez la personne.

La pratique artistique en tant qu'expérience artistique contribue à la construction de la personne par l'apprentissage de connaissances, la maîtrise d'un outil artistique et à travers des processus de socialisation, d'écoute, d'adaptabilité, d'autonomie et de respect de l'autre. Elle participe à l'épanouissement et à la valorisation en forgeant la confiance en soi par l'expérimentation des sentiments et des émotions.

Les parents, surtout chez les jeunes élèves, sont des partenaires incontournables du projet éducatif : ils sont invités à s'associer par la rencontre, la discussion et l'échange aux orientations préconisées par les professeurs et la direction pédagogique de l'EMMD.

Quels que soient le parcours et la ou les disciplines choisies, l'inscription à l'EMMD entraîne la participation aux disciplines associées et complémentaires ainsi qu'aux différents projets ponctuels. L'enseignement artistique est pensé comme un cheminement articulé autour de différentes actions, rencontres et rendez-vous. Il intègre les pratiques collectives, les présentations au public, la participation à des projets d'action culturelle et à des ateliers, stages avec les artistes invités ou en résidence. Le parcours d'apprentissage inclut le travail en mode projet ce qui peut se traduire de différentes façons : l'organisation ponctuelle de cours collectifs à la place des cours individuels, la participation à un événement à l'échelle de l'établissement au lieu des cours individuels, un cours avec un autre professeur que le professeur habituel...

Cela nécessite une disponibilité et une souplesse d'organisation de la part des élèves.

Objectifs pédagogiques généraux

Permettre l'acquisition d'un savoir en termes de compétences et de comportements : acquisition d'une autonomie, d'une culture et d'une technique spécifiques, permettant à l'élève d'exprimer sa personnalité par le plaisir de jouer, de danser individuellement ou collectivement, de créer et d'échanger.

Mettre en place et favoriser des conditions pour que les apprentissages puissent se faire dans les meilleures potentialités, quelle que soit la nature personnelle de l'élève.

- Initier aux expressions artistiques
- Favoriser la créativité
- Accéder aux cultures dans toute leur diversité
- Développer le sens critique
- Susciter et entretenir la motivation et la volonté d'apprendre
- Nourrir la curiosité
- Personnaliser les démarches d'apprentissage en prenant en compte la singularité et l'histoire des personnes élèves
- Prendre en compte le sens que chacun/e donne à sa place dans les situations d'apprentissages et des pratiques

L'éveil et l'initiation ont pour objectifs :

- De mettre à la disposition de l'enfant une pédagogie et des outils adaptés à leurs attentes et à leurs capacités psychomotrices
- D'accompagner l'enfant vers la finalisation du choix de l'activité en cycle 1 ou en parcours différencié
- De découvrir et vivre la musique et la danse à travers la voix, le corps et l'instrument
- De développer la perception de l'enfant, sonore et gestuelle à travers le jeu, l'écoute et le travail dans l'espace
- De développer sa sensibilité, son imagination, sa capacité de créer, ses facultés d'attention et de concentration
- De rencontrer les arts et d'éprouver des émotions
- D'approcher la musique et la danse dans l'écoute, la disponibilité, la sociabilité (relation de soi aux autres)

De la 1^{ère} année à la 4^{ème} année, les objectifs sont :

- D'amener l'élève au cœur du monde artistique par l'écoute et la découverte
- De construire et développer la motivation de l'élève pour sa pratique artistique
- D'acquérir les éléments de base de la pratique (collective et individuelle) et de la connaissance du langage musical et chorégraphique
- De développer l'autonomie de l'élève dans les domaines de l'invention, de l'expérimentation et de l'organisation personnelle

De la 5^{ème} à la 8^{ème} année, les objectifs sont :

- D'acquérir des méthodes de travail visant à l'autonomie
- De développer les compétences (techniques et artistiques) d'une pratique dans un répertoire élargi, individuel et collectif
- D'aider l'élève à exprimer sa personnalité à travers son interprétation
- De contribuer au développement artistique personnel de l'élève en favorisant une ouverture culturelle et l'appropriation d'un langage
- D'aider l'élève à développer son sens critique
- De préparer l'élève dans sa capacité à créer, inventer, improviser

Le 3^{ème} Cycle de formation à la pratique amateur a pour objectifs :

- De maîtriser des répertoires de styles diversifiés techniquement et artistiquement
- D'acquérir des compétences nécessaires à la poursuite d'une pratique amateur en solo, en groupe, sans encadrement
- D'affirmer sa personnalité musicale et chorégraphique
- D'affirmer son autonomie (méthodes de travail, répertoires, conduite de projets artistiques personnels)

La scolarité dans ce cycle pourra faire l'objet d'une certaine souplesse liée au projet personnel de l'élève

A L'EMMD, l'apprentissage s'articule selon différents parcours en fonction du projet de l'élève et de ses besoins. L'équipe pédagogique accompagne chaque élève pour le/la guider dans ses objectifs. Des passerelles sont possibles entre les parcours tout au long de l'apprentissage.

ORGANISATION DES ÉTUDES

Les parcours et les cycles

Le parcours diplômant

Est organisé en 3 cycles d'études d'une durée de 3 à 5 ans. Il conduit à la délivrance de diplômes et intègre les dispositifs d'évaluation. Ce parcours comprend :

- Une formation théorique qui concilie démarches de création, d'invention et appropriation d'un patrimoine
- Une formation qui tisse des liens entre différents langages (musicaux, chorégraphiques) et ouvre vers d'autres arts et esthétiques pour une culture ouverte sur le monde
- Pour la musique, des cours individuels visant à l'approfondissement d'une discipline et une pratique collective via la participation à un ou plusieurs ensembles
- Pour la danse, des cours collectifs visant à l'approfondissement de la discipline dominante

Les parcours différenciés

Ouvrent la possibilité de choix dans l'offre de formation ce qui est souvent facteur de motivation à un âge où les sollicitations sont nombreuses. Donnent l'opportunité aux élèves de découvrir un autre aspect de leur discipline musicale ou chorégraphique et d'autres facettes de l'enseignement de façon ponctuelle ou pérenne. Construits dans un dialogue constant avec l'élève, en concertation avec les équipes pédagogiques, ces parcours ne donnent pas lieu à l'évaluation sommative. Ils comprennent :

De la 1^{ère} année après l'initiation à la 4^{ème} année (correspondant au cycle 1C1.1C2.1C3.1C4) et à tout moment en passerelle avec le cycle 1

En musique et en fonction des instruments :

Parcours explorateur :

À partir de la 1^{ère} année et sur une durée de 4 ans

Sur 1 après-midi un parcours global (2h15 de présence) incluant :

- 1h de cours d'instrument par petits groupes
- 30min de pratique collective
- 45min de FM et chant choral

2 groupes maximum, 15 élèves : guitare - harpe-flûte à bec et flûte traversière, hautbois – clarinette et saxophone.

En danse et en fonction des places disponibles dans les différentes disciplines :

Le Parcours différencié danse comprend :

En 1^{ère} année : 1 cours de 1h15 de danse et 1 cours d'AMD

dès la 2^{ème} année : 2 cours de danse dans 2 esthétiques différentes choisies à l'inscription.

A partir de la 5^{ème} année

En musique et en fonction des instruments :

Parcours Grand explorateur :

À partir de la 5^{ème} année et sur une durée de 4 ans

2h30 de présence hebdomadaire comprenant :

- 1h de cours d'instruments avec plusieurs élèves
- 1h30 de FM dont 45min Improvisation accompagnement et 45min FM-Chant choral

Elèves concernés :

Elèves de fin de cycle 1 ayant obtenu leur Attestation ou élève en réorientation 5^{ème} année (ouverts à tous les élèves avec un maximum de 12 élèves/groupe).

Parcours différencié département Jazz et Musiques actuelles :

Ouvert à tout type d'instrument avec un niveau technique requis

Présence hebdomadaire comprenant :

- 2 ateliers d'improvisation de 30min par semaine par petits groupes (l'un accompagné par un instrument polyphonique, l'autre par un instrument monophonique)
- 45min de FM "jazz et musiques improvisées"

Parcours modulaire :

À partir de la 4^{ème} année de cycle 2 et en ayant validé l'UV de Formation Musicale

Présence hebdomadaire comprenant :

- Cours instrumental de 1h par petits groupes
- Un ou deux modules à choisir à l'inscription en dialogue avec l'équipe pédagogique.

En danse et en fonction des places disponibles dans les différentes disciplines :

Le Parcours différencié danse :

3h de présence hebdomadaire comprenant :

- 2 cours de 1h30 de danse dans 2 esthétiques ou disciplines différentes choisies à l'inscription.

Les Parcours Adultes

Sont proposés :

- Aux adultes qui s'inscrivent à l'EMMD
- Aux élèves majeurs souhaitant quitter le parcours diplômant
- Aux élèves majeurs ayant terminé leur parcours diplômant et souhaitant poursuivre leur apprentissage en tant qu'amateurs

NB. Ces parcours ne peuvent se limiter à un cours individuel, l'objectif étant que les élèves adultes participent à la vie de l'établissement et contribuent à l'animation de la ville.

Ces parcours comprennent :

Pour la musique, en fonction des places :

Un Parcours adulte débutant-durée entre 6 et 8 ans

- De la 1^{ère} à la 3^{ème} année
- Cours individuel de 30 min + FM obligatoire
- Dès la 4^{ème} année : ajout d'une pratique collective à définir en fonction du niveau de prérequis de l'élève

Un Parcours adulte non débutant - durée 4 ans

- Accessible aux élèves ayant effectué un parcours diplômant ou différencié (entre 7 et 8 ans de pratique)
- Pour les nouveaux élèves en fonction du niveau de prérequis musicaux (FM et instrument)
- Cours technique d'instrument par petit groupe (selon effectifs) d'une heure par semaine
- Pratique collective : (à définir en fonction du niveau de prérequis de l'élève et de l'instrument pratiqué)

Pour la danse, en fonction des places :

Un ou deux cours hebdomadaires au choix avec possibilité de pratiquer une 3^{ème} discipline au choix (voir tarif)

Le Parcours modules et ateliers

Ce parcours s'adresse aux élèves mineurs à partir de la 4^{ème} année de cycle 2 - UV FM obtenue et comporte le choix d'un atelier défini en début d'année en concertation avec l'enseignant/e et un module de pratique collective obligatoire

Le Parcours pratiques collectives

Ce parcours propose uniquement de la pratique collective au sein des différents ensembles et orchestres. Il n'y a pas de cours d'instruments ou de chant individuel.

Il est ouvert à tout élève souhaitant pratiquer la musique avec d'autres élèves. L'accueil au sein d'une ou plusieurs pratiques collectives nécessite un niveau de prérequis musical validé à l'inscription par un professeur spécialisé.

Le Parcours « sensibilisation aux métiers de la médiation et ingénierie culturelle »

Projet tutoré pour la conception et mise en œuvre d'un événement artistique et culturel au sein de la programmation de l'EMMD

Durée 1 an

A travers la pratique artistique, l'établissement d'enseignement artistique initie des compétences transversales (savoir s'adresser à un public, être autonome, s'adapter au groupe, s'exprimer en solo ou en collectif, maîtriser son stress, construire sa propre méthode de travail, faire des choix...) autant de facteurs d'employabilité pour les jeunes dans leur future recherche d'un travail qu'il soit artistique ou pas. Bien souvent, à l'issue de leurs études à l'EMMD, les élèves musiciens et danseurs n'ont pas connaissance du panel de métiers auxquels leur bagage artistique pourrait leur donner accès.

A l'issue du 3^{ème} cycle, ce parcours propose une découverte des métiers culturels à travers, d'une part, des rencontres avec des professionnels du spectacle, et d'autre part, une expérience de terrain encadrée pour l'organisation collective d'un événement culturel et artistique, (concevoir un projet, en élaborer le programme, assurer sa mise en œuvre, sa communication, élaborer un budget prévisionnel, une fiche technique)

ORGANISATION DES ETUDES (SUITE)

L'évaluation

L'évaluation et ses modalités

L'évaluation participe au principe même de formation. Elle éclaire l'élève sur sa progression et le guide en lui apportant des appréciations, conseils et recommandations. Elle donne à l'élève les outils nécessaires à une prise de distance sur sa pratique afin que celui-ci mesure ses acquis au regard des objectifs fixés. Il parvient ainsi, au fil de son évolution à un niveau d'autonomie relatif tout en étant acteur de son propre parcours d'apprentissage. En donnant des points de repère et des informations, l'évaluation est aussi un outil de dialogue entre les élèves, leurs familles et les équipes pédagogiques.

Plusieurs éléments et situations sont pris en compte pour évaluer le parcours de l'élève.

L'évaluation continue : L'enseignant dispose de moyens d'évaluation tout au long de l'année pour apprécier le travail de l'élève (auditions, exercices de classes, travail fourni, motivation, attitude, curiosité...). Ses appréciations sont transmises aux parents par le bulletin semestriel sur DUONET et consignées par l'administration dans le dossier de l'élève. L'enseignant en fait la synthèse lors des échéances de fin de cycle.

Les évaluations « intra-cycle » permettent un bilan d'étape individuel réalisé par un ou plusieurs professeurs/es spécialistes ainsi qu'un membre du Département de Formation musicale. Ces évaluations qui revêtent différentes formes en fonction des départements permettent aux professeurs invités de donner des conseils à l'élève tout en engageant un dialogue avec lui. Ce dispositif vient compléter l'évaluation continue opérée sur l'année par le professeur habituel de l'élève. Les comptes rendus de ces contrôles sont également consignés dans le dossier de l'élève.

L'auto-évaluation : Pour l'élève il s'agit de « dire ce qu'il/elle fait » et « faire ce qu'il/elle dit ». L'enseignement s'inscrit alors dans le « rapport au savoir » de l'élève et c'est ce qui le fait progresser et le rend autonome. L'élève construit son savoir en lui donnant du sens, en le renforçant et en établissant des liens avec ses propres connaissances pour aborder plus sereinement les inconnues du futur. L'importance d'une telle approche réside surtout dans l'autonomie qu'acquiert l'élève face à son propre apprentissage. Les objectifs principaux de l'auto-évaluation sont d'aider l'élève dans sa recherche d'autonomie, et de susciter une imagination créative ainsi qu'une capacité à progresser par lui-même grâce à des compétences spécifiques.

L'auto-évaluation revêt différentes formes (spider graph, guide de travail...). Elle est le lieu de l'échange et du développement du sens critique. La verbalisation donne l'opportunité de repérer, de nommer, d'acquérir du vocabulaire, autant d'outils à exploiter dans le cadre de venues au spectacles ou concerts (Ecole du spectateur).

En effet, au-delà de l'enseignement, des rencontres avec des équipes artistiques, des interprètes et des créateurs sont organisées car l'expérience artistique c'est aussi aller voir des spectacles, des expositions, écouter des concerts et plus largement aller au contact des œuvres et des artistes.

L'évaluation des parcours différenciés :

Ces parcours ne sont pas diplômants sauf si la capitalisation d'un certain nombre de modules répond au cahier des charges de la fin de cycle. Des passerelles sont possibles entre les parcours différenciés et les parcours diplômants.

Des points s'effectueront à différentes étapes du parcours en dialogue entre l'élève et l'équipe enseignante s'appuyant à la fois sur le travail de l'élève, son engagement et ses présences lors des différentes prestations publiques organisées tout au long de chaque parcours.

Un équilibre peut être trouvé garantissant l'objectif d'acquisitions de compétences durables tout en prenant en compte la diversité des profils et des motivations.

Ce parcours peut revêtir des formes différentes en fonction du projet personnel de l'élève. La durée et les modalités d'organisation pédagogique sont arrêtées par la direction de l'EMMD après avis des enseignants et fait l'objet d'un document écrit sous forme de contrat personnalisé.

Un encadrement est nécessaire pour aider les élèves à formuler leurs souhaits et envies et les mettre en forme dans une proposition cohérente. Le projet est coconstruit par l'élève, le professeur référent et les différents enseignants concernés.

Les grands rendez-vous pédagogiques : les évaluations de fin de cycle

Les élèves sont acteurs de leur parcours artistique. Pour celles et ceux ayant choisi le parcours diplômant, les évaluations de fin de cycle permettent d'accéder au cycle supérieur. Celles-ci s'appuient sur les objectifs à atteindre pour chacun des cycles. Les contenus des épreuves sont énoncés dans le règlement des études. Ces référentiels constituent le support du dialogue élève / professeur/e à l'approche de la fin de cycle.

Pour se présenter à l'évaluation de fin de cycle, l'élève doit avoir vérifié et son enseignant/e avec lui/elle, qu'il/elle a acquis l'ensemble des compétences de ce palier. Ce processus se déroule dans le temps. Le temps nécessaire des progrès et de l'acquisition des compétences attendues est différent pour chacune et chacun, la progression des élèves n'étant jamais linéaire.

L'évaluation globale du parcours de l'élève dans toutes ses dimensions est prise en compte à travers les différents dispositifs (évaluation continue, incluant le bilan intra cycle et autoévaluation)

Un Conseil d'enseignants réunissant les différentes disciplines sera consulté lors des bilans et du passage de cycle.

Cursus diplômant - Contenus des évaluations

L'évaluation continue

Elle est constituée de :

- Commentaires donnés aux élèves régulièrement en cours tout au long des années dans le cycle en s'appuyant sur les compétences attendues dans chaque niveau et en fin de cycle
- La prise en compte des prestations publiques auxquelles chaque élève a participé
- Des commentaires inscrits sur DUONET
- Des évaluations intra-cycle

En cycle 1

Pour les disciplines instrumentales et le chant :

En 2ème ou 3ème année en fonction des disciplines : prestations individuelles des élèves réunis par département ou par discipline en présence de plusieurs professeurs dont un/e représentant de la FM avec un membre de l'équipe de direction. Ces prestations sont publiques.

Pour le département Jazz et musiques actuelles : représentation scénique en milieu de cycle

Pour la danse :

Evaluation tout au long de l'année :

Pendant les cours

Sur les projets proposés par l'école, spectacles, présentations de la danse et autres restitutions de travaux des élèves

Organisation d'une évaluation intra cycle à la fin de la 2^{ème} année en présence d'un membre de la direction et des parents.

Commentaires inscrits tous les semestres sur Duonet consultables par les parents

Pour la Formation musicale :

Evaluation sur toute l'année

Commentaires inscrits tous les semestres sur Duonet consultables par les parents.

Pour la pratique collective :

Participation à l'élaboration d'une œuvre collective

Evaluation sous forme de commentaire lors d'une participation à une prestation publique au minimum

L'assiduité tout au long de l'année est prise en compte

Commentaires inscrits tous les semestres sur Duonet consultables par les parents

En cycle 2

Pour les disciplines instrumentales et le chant :

En 2ème année, prestations individuelles des élèves réunis par département ou par discipline en présence de plusieurs professeurs dont un/e représentant/e de la FM avec un membre de l'équipe de direction. Ces prestations seront publiques.

Pour le département Jazz et musiques actuelles : représentation scénique publique en milieu de cycle. Commentaires consultables inscrits tous les semestres sur Duonet

Pour la pratique collective :

Validation d'une prestation publique annuelle tout au long du cycle et, en fin de cycle, pour valider l'UV Pratique collective, évaluation en présence du public et d'un jury de professeurs de l'EMMD.

Pour la danse :

Evaluation toute l'année :

Pendant les cours

Lors de certains projets proposés par l'EMMD, spectacles, présentations de la danse et autres restitutions publiques

L'évaluation intra cycle en présence d'un membre de la direction et des parents.

Commentaires inscrits tous les semestres sur Duonet consultables par les parents

Pour la Formation musicale :

Evaluation sur toute l'année

Commentaires inscrits tous les semestres sur Duonet consultables par les parents.

En cycle 3

Pour les disciplines instrumentales et le chant :

Evaluation intra cycle en 2^{ème} année-Bilans réguliers du projet personnel de l'élève à travers restitutions des étapes de travail dans l'avancée des travaux

Commentaires inscrits tous les semestres sur Duonet consultables par les parents

Pour la danse

Evaluation toute l'année :

Pendant les cours

Lors de certains projets proposés par l'EMMD, spectacles, présentations de la danse et autres restitutions publiques

L'évaluation intra cycle en présence d'un membre de la direction et des parents.

Commentaires inscrits tous les semestres sur Duonet consultables par les parents

Pour la Formation musicale :

Afin de valider le CEM, l'élève doit suivre une année de formation musicale spécialisée (modules d'écriture-arrangement-composition/direction-analyse-culture musicale)

Pour la pratique collective :

Afin de valider l'UV de Pratique collective, nécessaire à l'obtention du CEM, l'élève de 3ème cycle devra jouer au sein d'un groupe de musique de chambre ou d'un atelier de musique actuelle/jazz lors d'un concert/évaluation de fin d'année avec jury extérieur.

L'auto-évaluation

Le principe est que chaque département mette en place l'auto-évaluation de façon ludique et repérée, comprise par l'élève et ses parents

A titre d'exemple l'auto-évaluation peut être mise en œuvre :

- A travers la création d'un binôme grand élève et jeune apprenti
- Par l'utilisation d'un *Spider graph* (cf annexes)
- Par la création d'un guide de travail (cf annexes)
- A travers un échange avec l'élève afin de déterminer les objectifs
- En s'appuyant sur une grille de critères élaborée avec les élèves
- Pour la danse, pendant les cours sur les semaines avant les vacances scolaires : sous forme d'ateliers.

Les évaluations de fin de cycle-musique et danse

Fin de Cycle 1

La direction de l'établissement peut, sur la base des conclusions de l'Equipe pédagogique et après avis du jury :

- Valider le passage en 2ème cycle
- Proposer une année supplémentaire pour renforcement des acquis dans la limite du nombre d'années autorisées
- Proposer une réorientation vers un autre parcours ou autre discipline
- Prononcer la fin des études au sein de l'établissement

Le passage de cycle se fait par l'obtention de l'attestation d'études musicales ou chorégraphiques avec les mentions suivantes :

- Passage de cycle (sans mention)
- Mention Bien
- Mention Très Bien
- Mention Très Bien à l'unanimité
- Mention Très Bien à l'unanimité avec félicitations du jury

Contenus des épreuves :

Les épreuves se tiendront en public et devant jury interne et externe

Pour les disciplines instrumentales :

Interprétation de 2 œuvres d'esthétiques et époques différentes (dont une avec accompagnement piano)

1 œuvre imposée identique pour les élèves de même niveau choisie par les professeurs donnée 8 semaines à l'avance

1 œuvre choisie dans un corpus constitué par l'équipe pédagogique et travaillée durant l'année

Ou

1 œuvre solo (accompagnée par un piano) choisie dans un corpus

1 œuvre libre si possible de style et caractère différents, qui peut être 1 œuvre de musique d'ensemble (Trio, quatuor, quintette)

Pour le chant :

1 œuvre dans la langue habituelle du répertoire lyrique (français, italien, allemand)

Pour la Formation musicale :

1 lecture rythmique

1 chant préparé

1 chant travaillé en amont par l'élève en autonomie

1 épreuve à l'instrument dans le répertoire travaillé en cours d'année ou à déchiffrer

Pour la danse

Présentation d'une variation imposée

Echange avec le jury

Durée de l'épreuve : 10 minutes

Pour la pratique collective :

Validation d'une prestation publique annuelle tout au long du cycle et, en fin de cycle, pour valider l'Unité de valeur Pratique collective, évaluation en présence du public et d'un jury de professeurs de l'EMMD.

Fin de Cycle 2

La direction peut, sur la base des conclusions de l'équipe pédagogique, de la consultation du dossier de l'élève et après avis du jury :

- Valider le passage en 3ème cycle amateur en décernant le Brevet (BEM-BEC)
- Proposer une année supplémentaire pour renforcement des acquis dans la limite du nombre d'années autorisées
- Remettre une validation des enseignements suivis qui, si elle ne vaut pas admission dans le cycle suivant, atteste de la scolarité suivie et du niveau atteint par l'élève.
- Prononcer la fin des études au sein de l'établissement. Dans tous les cas un avis est émis sur l'orientation de l'élève.

- Proposer une orientation vers des parcours

Le passage de cycle se fait par l'obtention du Brevet d'études musicales ou chorégraphiques avec les mentions suivantes :

- Passage de cycle (sans mention)
- Mention Bien
- Mention Très Bien
- Mention Très Bien à l'unanimité
- Mention Très Bien à l'unanimité avec félicitations du jury

Contenus des épreuves :

Les épreuves se tiendront en public et devant jury interne et externe

Pour les disciplines instrumentales :

Interprétation de 2 œuvres d'esthétiques et époques différentes (dont une avec accompagnement piano)

1 œuvre imposée identique pour les élèves de même niveau choisie par les professeurs donnée 8 semaines à l'avance

1 œuvre choisie dans un corpus et travaillée durant l'année

Ou

1 œuvre solo (accompagnée par un piano) choisie dans un corpus

1 œuvre libre si possible de style et caractère différents, qui peut être 1 œuvre de musique d'ensemble (Trio, quatuor, quintette)

Pour le chant :

Interprétation de mémoire de 2 œuvres de style différents accompagnées au piano dans la langue habituelle du répertoire lyrique (français, italien, allemand)

Pour la pratique collective :

Validation d'une prestation publique annuelle tout au long du cycle et, en fin de cycle, pour valider l'UV Pratique collective, évaluation en présence du public et d'un jury de professeurs de l'EMMD.

Pour la Formation musicale :

Fin de 3ème année du cycle :

Les épreuves sont communes aux classes de FM vocale et instrumentale.

Epreuve orale pour valider les acquis de FM

1 lecture rythmique

1 chant préparé

1 chant travaillé en amont par l'élève en autonomie

1 épreuve à l'instrument dans le répertoire travaillé en cours d'année ou à déchiffrer

Exercices d'écriture sur Muse score pour la Formation Musicale Instrumentale (FMI)

Fin de 4ème année : Projet de classe

Finalité du cycle 2 sous forme de concert avec un projet de classe sur une thématique. Programme préparé et exécuté par les élèves musiciens, riches de leur parcours et de leur personnalité.

Les professeurs encadrent et accompagnent ce projet en apportant leur savoir-faire.

Pour la Danse :

Présentation d'une variation imposée

Création d'une chorégraphie par l'élève (durée minimum : 1.30 minutes)

Durée de l'épreuve : 15 minutes.

Fin de Cycle 3 de formation à la pratique amateur

Ce cycle se conclut par le Certificat d'Études Musicales / Chorégraphiques (CEM/CEC). Ce certificat est délivré par l'établissement après obtention de l'ensemble des Unités de valeur à remplir selon les cursus d'études :

Le passage de cycle se fait par l'obtention du Certificat d'études musicales ou chorégraphiques avec les mentions suivantes :

- Passage de cycle (sans mention)
- Mention Bien
- Mention Très Bien
- Mention Très Bien à l'unanimité
- Mention Très Bien à l'unanimité avec félicitations du jury

Contenus des épreuves :

Les épreuves se tiendront en public et devant jury interne et externe

Deux possibilités se présentent à l'élève :

Soit, une prestation traditionnelle en solo ou accompagnée soit la présentation d'un projet personnel

Prestation en solo ou accompagnée

Pour les disciplines instrumentales :

Interprétation de 2 morceaux, l'un choisi dans un corpus d'œuvres et l'autre imposé et identique pour tous les élèves du même niveau. Si possible de styles et d'époques différents et qui seront interprétés en public. (L'interprétation d'un morceau issu du répertoire de la musique contemporaine serait souhaitable en fonction du profil de l'élève).

Un déchiffrement en fonction des disciplines

Durée : environ 15 min

Pour le chant :

Interprétation de mémoire de 3 œuvres de style différents accompagnées au piano dans la langue habituelle du répertoire lyrique (français, italien, allemand)

Présentation d'un projet personnel

Le projet personnel est en cohérence avec une pratique amateur autonome de l'élève et conduit au Certificat d'Etudes Musicales (CEM) ou chorégraphiques (CEC). Il prend en compte l'accompagnement de l'élève vers une autonomie de travail et de projet afin de valoriser sa créativité, favoriser son épanouissement et l'aider à se diriger vers les espaces ressources (institutions, associations, lieux de formation...) pour poursuivre sa pratique musicale, chorégraphique à la sortie de l'EMMD.

La réalisation du projet peut revêtir des formes diverses (pratiques collectives, jeu soliste, réalisations diverses ...). Le projet personnel d'un étudiant peut couvrir un large champ de pratique musicale dépassant la simple exécution instrumentale individuelle (orchestration, transcription, écriture, culture et histoire de la musique, création, improvisation, association pratique instrumentale et nouvelles technologies...). Les jeunes musiciens et danseurs sont invités (à l'aide de leurs professeurs) à tisser des liens avec d'autres formes artistiques (danse, théâtre, arts plastiques, vidéo...).

Préparation du projet : 1 ou 2 ans

Durée : l'ensemble de la prestation instrumentale ou chorégraphique d'une durée entre 20 et 30 minutes

Contenus musicaux :

- Interprétation d'une œuvre de musique d'ensemble (œuvre travaillée en musique de chambre pouvant être acceptée)
- Interprétation d'une œuvre mettant en avant la technique instrumentale
- Interprétation d'une œuvre au moins favorisant la transversalité des arts
- Dossier écrit court et synthétique

Pour la danse au choix :**Version 1 :**

- Présentation d'une variation imposée
- Exposé de l'élève pour présenter son projet
- Présentation d'une chorégraphie créée par l'élève en lien avec le thème de son exposé
- Echange avec le jury

Version 2 :

- Présentation d'une variation imposée
- Improvisation sur un thème et accompagné par la musique par exemple des élèves du département jazz et musiques actuelles, travail effectué en concertation avec les enseignants concernés.
- Echange avec le jury
- Devant jury interne et externe et public

Proposer un programme artistique où pourra être mis en lumière un thème spécifique par exemple en lien avec la personnalité de l'élève, son histoire, ses goûts et connaissances. L'élève est encouragé à associer d'autres intervenants ou arts (danse, photo, chant...) Intervenants extérieurs à la structure acceptés.

Remise 15 jours avant la présentation d'un dossier écrit (carnet de bord) en plusieurs exemplaires dans lequel sera précisé :

- Le thème
- Les motivations de son choix
- Les œuvres choisies
- Le déroulement et sa méthodologie de travail, les modalités de construction du projet (étapes de réflexions, recherches, difficultés rencontrées, les partenariats, les intervenants etc...) et toute annexe pouvant apporter un éclairage (photos, web liens, textes...).
- Une fiche d'évaluation sera insérée dans le carnet de bord. Celle-ci sera remplie par le professeur qui évaluera la progression et indiquera les problèmes rencontrés dans la réalisation du projet.

Prévoir une fiche technique qui devra être remise deux mois avant, dans laquelle seront listés les besoins en matériel et le plan de scène

La présentation du projet personnel lors de l'évaluation en vue d'obtenir le CEM ou CEC sera publique et donnera lieu à une communication spécifique et valorisante. L'épreuve se déroulera devant un jury comprenant au moins un(e) spécialiste de la discipline. Elle sera suivie d'un échange avec l'élève. De plus, le projet sera évalué durant toute sa période de préparation (Evaluation continue) lors de restitutions du travail en cours et via des commentaires sur Duonet chaque semestre. L'évaluation finale prendra en compte tous les paramètres (évaluation continue, auto-évaluation, dossier DUONET)

Pour la pratique collective :

Afin de valider l'UV de pratique collective nécessaire à l'obtention du CEM, l'élève de 3ème cycle devra jouer au sein d'un groupe de musique de chambre ou d'un atelier de musique actuelle/jazz lors d'un concert - évaluation de fin d'année avec jury extérieur.

Les parcours d'apprentissage

DÉPARTEMENT PETITE ENFANCE-ENFANCE

Les Bébé musiciens

L'atelier consiste à favoriser l'éveil musical des enfants par des activités ludiques adaptées à leur âge.

Le bébé aux côtés d'un de ses parents explore, joue, danse, chante, écoute, manipule les petites percussions.

Les séances font une part belle au collectif, à la relation entre les enfants, les parents ou sa fratrie lors de ces rendez-vous privilégiés.

Le Jardin musical

L'atelier collectif propose une approche ludique et sensorielle de la musique par la pratique de jeux vocaux, de comptines et chansons (de la tradition orale et d'auteurs contemporains), de jeux rythmiques, de l'écoute, du jeu instrumental, de l'expression corporelle et de la mise en espace.

L'Éveil et l'Initiation musicale

L'EMMD propose des cours d'éveil et d'initiation musicale qui visent l'épanouissement de l'enfant par la musique, mais aussi le développement de ses compétences et de ses connaissances.

Les cours proposent une approche ludique, sensorielle et créative de la musique, au travers des rythmes, de la voix, de l'audition, du jeu instrumental et de la perception corporelle s'inspirant entre autres des méthodes Orff, Willems, Martenot et Dalcroze.

L'enfant intègre en douceur les premières notions musicales

L'école propose aux élèves d'initiation, un « Parcours de découverte instrumentale » (système d'ateliers tournants) pour découvrir et tester un large panel d'instruments qui aideront les élèves à faire le choix d'un instrument pour la poursuite de l'apprentissage.

Le cursus complet comprend ces 2 années.

L'Eveil musique et danse

L'atelier musique et danse est encadré par un professeur de danse et un professeur de musique.

L'enfant se construit dans l'espace, le temps, la musicalité et le mouvement dansé.

Il apprend à découvrir son corps, l'espace qui l'entoure par la danse. Cette découverte ludique et sensorielle se fait en rapport avec la musique.

En liant le mouvement au son et le son au mouvement, en travaillant sur l'exploration de l'espace et du temps, sur la reconnaissance et l'expérimentation ludique d'éléments gestuels, rythmiques et mélodiques simples, cet apprentissage développe aussi l'écoute de soi et du groupe.

L'Éveil et Initiation danse

Avant de débiter l'apprentissage d'une esthétique de la danse, les enfants de 4 à 7 ans suivent un cycle d'éveil et d'initiation.

Les principes fondamentaux de la danse y sont abordés : coordination, qualité des mouvements, relation à l'espace et à la musique, rapport à l'autre, qui serviront de socle commun à l'apprentissage des différentes formes de danse, tout en continuant à stimuler la sensibilité artistique des enfants.

Le travail sur une esthétique donnée ne rentre pas dans les objectifs poursuivis pour cette tranche d'âge.

C'est à l'entrée en cycle 1 que les élèves choisissent une esthétique et que l'apprentissage peut vraiment débiter.

LES BÉBÉS MUSICIENS

De 18 mois à 3 ans-séance de 45min/sem enfant accompagné par une personne adulte

LE JARDIN MUSICAL (4 ans, moyenne section de maternelle)

Cours collectif de 45 min par semaine

L'ÉVEIL MUSIQUE ET DANSE

Enfant de 4 ans-séance de 1h/sem

L'ÉVEIL MUSIQUE

A partir de 5 ans-(grande section de maternelle) - séance de 45min/sem

L'INITIATION ET LE PARCOURS DÉCOUVERTE

A partir de 6 ans (cours préparatoire) -1h15/sem dont 30min de découverte instrumentale par petits groupes

L'ÉVEIL ET L'INITIATION DANSE

Eveil Enfant de 4 à 5 ans-1h/sem-**Initiation 1** Enfant de 6 ans (CP)- **Initiation 2** pour les CE1-1h/sem

LES PARCOURS DIPLÔMANTS

La pratique instrumentale et le chant

La formation musicale

La pratique chorale

La danse

* Pour se repérer facilement, un code indique le niveau (1C3 = 1er cycle 3ème année, 3C2 = 3ème cycle 2ème année)

ÉTUDES INSTRUMENTALES ET CHANT

CYCLE 1*

Durée : de 3 à 5 ans

Enfants de 7/8 ans

1C1-1C2-1C3-1C4

Durée de cours : instrument ou chant : 30min/sem

Evaluation continue intra cycle en 3^{ème} année
Evaluation de fin de cycle en 4^{ème} année -à titre exceptionnel dès la 3^{ème} année-
Obtention d'une Attestation de fin de cycle 1-UV FM



CYCLE 2

Durée : de 3 à 5 ans

2C1-2C2-2C3-2C4

Durée de cours : instrument ou chant : 45min/sem

Evaluation continue intra cycle en 3^{ème} année
Evaluation de fin de cycle en 4^{ème} année
Obtention d'un Brevet d'études musicales : 3 UV instrument-FM-Pratique collective



CYCLE 3

Durée : de 2 à 3 ans

3C1-3C2-3C3

Durée de cours : instrument ou chant : 1h/sem

Evaluation continue intra cycle en 2^{ème} année
Evaluation de fin de cycle en 3^{ème} année -Présentation du projet personnel
Obtention d'un Certificat d'études musicales : 3 UV instrument-FM-Pratique collective



Fin des études musicales



Poursuite en parcours Adultes



Poursuite en Parcours Pratiques collectives



Poursuite en Parcours sensibilisation aux métiers de la médiation et ingénierie culturelles

LES DISCIPLINES DE LA FORMATION MUSICALE

La formation musicale est la discipline qui permet notamment l'apprentissage du langage musical, la lecture et la compréhension des partitions au travers du chant et de son instrument ainsi que la formation de l'oreille musicale. L'élève applique directement les notions sur son instrument, en ensemble.

Formation musicale cordes : Ce cours est destiné aux élèves jouant d'un instrument à cordes frottées (violons, altos, violoncelles, contrebasses)

Formation musicale vents : Ce cours est destiné aux élèves jouant d'un instrument à vent (flûtes, hautbois, clarinettes, bassons, saxophones, cors, trompettes, trombones à coulisses, tubas)

Formation musicale des instruments polyphoniques et voix (FMIP/vocal) : Ce cours est destiné en priorité aux élèves jouant d'un instrument polyphonique (claviers, harpes, guitares, percussions) et aux chanteurs

Formation musicale Jazz et Musiques Improvisées : Découverte des bases de l'harmonie propre à l'étude du jazz, et plus généralement des musiques « actuelles » (la notation anglo-saxonne, les accords de 4 sons...). Dans un second temps analyse de pièces de tous les répertoires confondus à l'aune de cette théorie « nouvelle » (différente de l'harmonie classique), techniques de base pour l'improvisation, notions de ré harmonisation. Histoire du jazz

ETUDES DE FORMATION MUSICALE

CYCLE 1*

Durée : de 3 à 5 ans

Enfants de 7/8 ans

1C1-1C2-1C3-1C4

Durée de cours : 1h15 min/sem pour 1C1-1C2-1C3

1h30/sem pour les 1C4

Evaluation continue semestrielle

Evaluation de fin de cycle en 4^{ème} année -à titre exceptionnel dès la 3^{ème} année-



CYCLE 2

Durée : de 3 à 5 ans

2C1-2C2-2C3-2C4

Durée de cours : 1h30 min/sem

Evaluation continue semestrielle

Evaluation de fin de cycle en 3^{ème} et 4^{ème} année

Obtention d'un Brevet d'études musicales : 3 UV instrument-FM-Pratique collective

Fin des études de FM

ÉTUDES CHORALES

CHOEUR PRÉLUDE

Durée: 2 ans
Durée de cours: 1h/sem
Enfants de 7 à 8 ans

Evaluation continue



CHOEUR INTERLUDE

Durée: 2 ans
Durée de cours: 1h/sem
Enfants de 9 à 10 ans

Evaluation continue



JEUNE CHOEUR

Durée de cours: 1h30/sem
Enfants de 11 à 18 ans

Evaluation continue



Poursuite en classe de chant lyrique ou actuel



Chœur adulte

ÉTUDES CHORÉGRAPHIQUES/ DANSE

CYCLE 1

Durée : de 3 à 5 ans

Enfants de 8 à 12ans

1C1-1C2-

Deux cours par semaine : 1 cours de danse selon la discipline choisie durée 1h15 mn-1 cours dans l'atelier musical du danseur* durée 1h

1C3-1C4

Deux cours de danse par semaine dans la dominante choisie durée 1h15 X 2

Evaluation continue intra cycle en fin de 2ème année

Evaluation de fin de cycle en 4ème année -à titre exceptionnel dès la 3ème année

Obtention d'une Attestation de fin de cycle 1



CYCLE 2

Durée : de 3 à 5 ans

Jeunes de 12 à 16 ans

2C1-2C2-2C3-2C4

Deux cours par semaine : 2 cours de danse selon la discipline choisie durée 1h30 mn x 2

Possibilité d'intégrer le Jeune Ballet Talençais

Evaluation continue intra cycle en fin de 2ème année

Evaluation de fin de cycle en 4ème année

Obtention d'un Brevet d'études chorégraphiques



CYCLE 3

Durée : de 3 à 4ans

Dès 16 ans

3C1-3C2 -3C3-3C4

Trois cours par semaine : Deux cours de danse dans la discipline dominante /Un cours de danse dans une discipline complémentaire au choix. 1h30 Un atelier ou une master class par semestre

Possibilité d'intégrer le Jeune Ballet Talençais

Evaluation continue intra cycle en fin de 2ème année

Evaluation de fin de cycle en 3ème ou 4ème année

Obtention d'un Certificat d'études chorégraphiques



Poursuite en parcours adultes

1 cours ou plusieurs cours par semaine selon les places disponibles à partir du 1C3

L'Atelier musical du danseur :

En 1er Cycle, la formation musicale danse est spécifique au cursus de danse et comprend des notions qui permettront à l'élève de mieux cerner la danse. On y trouve notamment :

- De la reconnaissance et de la différenciation des rythmes spécifiques à la danse : le tango, la polka, la Valse, la Mazurka, le Mambo, la Sicilienne, l'adage ...
- De la reconnaissance, différenciation et utilisations des figures de notes (ronde, noire, blanche, croche ...)
- De l'apprentissage de nuances à la mise en application dans le mouvement (piano, forte, crescendo, decrescendo ...)
- De la recherche de qualité dans le mouvement en relation avec la musique
- De la création de phrases musicales et de chorégraphies personnelles à partir de figures de notes

Le Jeune Ballet Talençais (JBT) :

Pour les élèves ayant l'envie d'aller plus loin dans leurs parcours au sein de l'EMMD, la création du Jeune Ballet Talençais propose :

- Pour les élèves à partir du cycle 2 (avec l'accord de l'équipe pédagogique)
- Chaque année un projet chorégraphique avec restitution sur scène.
- Des temps de création sur les horaires hors temps scolaire : week-ends, des journées sur des semaines de vacances

Danser dans le Jeune Ballet Talençais permet aux jeunes danseurs de mobiliser les savoirs acquis pour s'engager dans une aventure de création, de traverser dans diverses disciplines des rencontres chorégraphiques et d'aborder des pièces du répertoire.

Les élèves pourront acquérir une expérience dans l'univers de la danse et développer leur interprétation et leur création artistique.

L'Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement dansé :

A partir de 16 ans

L'AFCMD est la compréhension du corps en mouvement. Loin d'être cantonnée au milieu de la danse, l'analyse du mouvement dans sa dimension artistique, expressive et créative, est destinée à toutes et tous.

Chaque personne a son organisation corporelle : comment construire ses propres appuis, élargir sa palette de mouvements en inhibant quelques habitudes pour en laisser émerger d'autres déjà présentes mais parfois oubliées. Le recours à l'imaginaire et à l'intention du mouvement, la grande richesse d'exploration de cet atelier permet d'ouvrir un monde de possibles en rendant conscients certains mécanismes corporels.

L'Atelier d'exploration dansée :

Ce cours fait partie du cursus adapté et s'adresse aux élèves se trouvant en situation de handicap au sein du département Danse. Il permet l'accueil en groupe restreint de ces élèves et leur permet de travailler à leur rythme dans un cadre spécifique. Au sein de ce cours ils pourront notamment développer la conscience du corps, les sens, l'écoute du groupe et la créativité.

LES PARCOURS NON DIPLÔMANTS

Les parcours différenciés

Les parcours adultes

Le parcours modules et ateliers

Le parcours pratiques collectives

Entrée à la suite de l'initiation et du parcours découverte instrumentale ou nouvel élève

Parcours explorateur musique dès la 1^{ère} année

Durée : de 3 à 4 ans

Parcours global (2h15 de présence/sem sur un après-midi) incluant : 1h de cours d'instrument par petits groupes-30min de pratique collective-45min de FM et chant choral

Parcours différenciés danse-entrée à la suite de l'initiation

1^{ère} et 2^{ème} année 2h15 de présence hebdomadaire incluant : 1 cours de 1h15 de danse dans 1 esthétique choisie à l'inscription et 1h dans l'atelier musical du danseur*(AMD)

3^{ème} et 4^{ème} année

2 cours par semaine de 1h15 dans des disciplines différentes au choix selon les places disponibles

Bilan chaque année sous forme d'entretien avec l'élève et l'équipe pédagogique

Evaluation continue et autoévaluation tout le long du parcours

Passerelle vers le parcours diplômant (dialogue avec l'équipe pédagogique)

A partir de la 5^{ème} année (plus ou moins niveau cycle 2)

Parcours Grand explorateur musique dès la 1^{ère} année

Durée : de 3 à 4 ans

2h30 de présence hebdomadaire : 1h de cours d'instruments en binôme d'élèves-1h30 de FM dont 45min Improvisation accompagnement et 45min FM-Chant choral-Elèves concernés : élèves de fin de cycle 1 ayant obtenu leur Attestation ou élève en réorientation 5^{ème} année (ouverts à tous les élèves avec un maximum de 15 élèves)

Parcours différencié département Danse

3h de présence hebdomadaire incluant : 2 cours de 1h30 de danse dans 2 esthétiques ou disciplines différentes choisies à l'inscription en fonction des places disponibles

Parcours différenciés département Jazz et Musiques actuelles ouvert à tout type d'instrument niveau technique requis

2 ateliers de 30min par semaine par petits groupes dont atelier d'improvisation Instruments polyphoniques et instruments monophoniques-45min de FM jazz et Musiques Improvisées

Bilan chaque année sous forme d'entretien avec l'élève et l'équipe pédagogique

Evaluation continue et autoévaluation tout le long du parcours

Passerelle vers le parcours diplômant (dialogue avec l'équipe pédagogique)

Parcours modules et ateliers Ouverts aux adultes et aux élèves mineurs à partir de la 4^{ème} année de cycle 2 - UV FM obtenue-1 atelier et 1 pratique collective

A partir de la 8^{ème} ou 9^{ème} année (équivalent cycle 3)

Parcours différencié département Danse

2 cours de 1h30 par semaine

1 cours de danse discipline au choix et en fonction des places disponibles, 1cours dans une autre discipline au choix.

Possibilité de participer aux stages semestriels

Bilan chaque année sous forme d'entretien avec l'élève et l'équipe pédagogique

Evaluation continue et autoévaluation tout le long du parcours-Passerelle vers le parcours diplômant (dialogue avec l'équipe pédagogique)

Parcours adulte musique débutant

Durée : de 6 à 8 ans

Deux cours par semaine : 1 cours individuel d'instrument selon la discipline choisie durée 30 min-1 cours de Formation Musicale durée 1h

A partir de la 4^{ème} année

3 cours par semaine : 1 cours individuel d'instrument selon la discipline choisie durée 30 min-1 cours de Formation Musicale durée 1h-1 atelier de pratique collective

Participation à la vie de l'école et aux évènements

Bilan en 4^{ème} année sous forme d'entretien avec l'élève et l'équipe pédagogique

Possibilité de passerelle vers le Parcours pratique collective ou le Parcours modulaires

Parcours adulte musique non débutant

Durée : 4 ans

Deux cours par semaine uniquement en cours collectifs dont :

1 Cours technique d'instrument par petit groupe d'une heure par semaine

1 Pratique collective obligatoire : à définir en fonction du niveau de prérequis de l'élève

Modules ou ateliers non obligatoires

Participation à la vie de l'école et aux évènements

Bilan chaque année sous forme d'entretien avec l'élève et l'équipe pédagogique

Parcours adulte danse, en fonction des places :

Un ou deux cours hebdomadaires au choix avec possibilité de pratiquer une 3^{ème} discipline au choix (voir tarif)

Participation à la vie de l'école et aux évènements

Bilan chaque année sous forme d'entretien avec l'élève et l'équipe pédagogique

DOCUMENTS EXPLICATIFS PAR CYCLES (bulles)

L'équipe pédagogique de l'EMMD a pour priorité l'épanouissement de l'élève c'est pourquoi les passerelles entre les différents parcours sont possibles tout au long de l'apprentissage pour une éventuelle réorientation

| | |
|-------------------------------------|---------------|
| Département Petite enfance-Enfance | Page 37 |
| Cordes frottées | Pages 38 à 43 |
| Bois | Pages 44 à 49 |
| Cuivres | Pages 50 à 55 |
| Instruments polyphoniques | Pages 56 à 61 |
| Claviers et percussion | Pages 62 à 67 |
| Chant | Page 68 |
| Formation musicale | Pages 69 à 71 |
| Pratiques collectives | Page 72 |
| Danse | Pages 73 à 78 |
| Cursus vocal | Pages 79 à 80 |
| Parcours adulte | Page 81 |
| Parcours modules et ateliers | Page 82 |
| Parcours jazz et musiques actuelles | Pages 83 à 84 |

Département Petite Enfance et Enfance – éveil – initiation

DANSE

4 ans
Eveil Danse
1h /semaine

5 ans
Eveil 2 Danse
1h /semaine

6 ans
Initiation 1 Danse
1h/semaine

7 ans
Initiation Danse

8 ans :
Entrée en Cycle 1 danse

MUSIQUE

18 mois à 3 ans
Bébé musicien
45min /semaine

4 ans
Le jardin musical (MS)
45 min/semaine

5 ans
Eveil Musique
45 min/semaine

6 ans
Initiation Musique
1h15 avec découverte
instrumentale intégrée

7 ans :
**Entrée en Cycle 1 Musique ou
en Parcours différencié**

4 ans
Eveil Musique /Danse
1h /semaine

Département CORDES FROTTÉES : violon – alto – violoncelle - contrebasse

J'entre en Cycle 1 : Cordes frottées

J'ai 7 ans ou j'aurai 7 ans au 31 décembre de l'année en cours

Parcours diplômant

1^{ère} année 1C1

- 30min d'instrument en individuel
- 1h15 cours de FMI ou FMC

2^{ème} année 1C2

- 30min d'instrument en individuel
- 1h15 cours de FMI ou FMC
- Pratique collective encouragée

3^{ème} année : 1C3

- 30 min de cours instrument
- 1h15 cours FMI ou FMC
- 1h pratique collective encouragée

4^{ème} année : 1C4

- 30 min de cours instrument
- 1h30 de cours FMI ou FMC
- 1h pratique collective obligatoire

Evaluation de fin de cycle :

Obtention de l'AEM :

- UV instrumentale
- UV FM

GUIDE DE L'ELEVE

Quel sera mon parcours en cycle 1 ?

Le 1er cycle a une durée entre 4 et 5 ans. A son issue je valide une Attestation d'Etudes musicales

L'Attestation d'Etudes musicales, qu'est-ce que c'est ?

L'Attestation valide un ensemble de compétences acquises durant le cycle me permettant de m'exprimer dans une pratique musicale de manière relativement autonome. L'attestation est attribuée après validation des Unités de valeurs qui la composent.

Quelles sont les Unités de valeur ?

Elles sont au nombre de 3 :

UV dominante : instrument

UV complémentaires obligatoires : Formation Musicale et pratique collective

Comment les valider ?

La durée du cycle et la souplesse permettant à chacun et chacune de cheminer à son rythme permet une validation échelonnée :

L'UV instrumentale pourra être validée au plus tôt à la fin de la 4^{ème} année passée dans le cycle 1

L'UV de FM sera validée par l'évaluation de fin de cycle 1

L'UV de pratique collective couvre l'intégralité des années passées dans le cycle. C'est l'évaluation continue qui sera prise en compte

En quoi consiste l'épreuve dominante instrumentale ?

Je présente 2 œuvres de styles différents : 1 morceau imposé commun-1 morceau au choix travaillé pendant l'année ou pendant le cycle

Et à l'issue du cycle 1 ?

J'ai plusieurs possibilités : Je peux entrer en Cycle 2 et si je suis majeur je peux entrer en Parcours adulte.

J'entre en Cycle 2 : Cordes frottées

Parcours diplômant

1^{ère} année 2C1

- 45 min de cours individuel
- 1h30 de FM
- 1h30 Orchestre à cordes

2^{ème} année 2C2

- 45 min de cours individuel
- 1h30 de FM
- 1h30 Orchestre à cordes

3^{ème} année : 2C3

- 45 min de cours individuel
- 1h30 FM
- 1h30 Orchestre à cordes

4^{ème} année : 2C4

- 45 min de cours individuel
- 1h30 FM
- 1h30 Orchestre à cordes
- + musique de chambre optionnelle

Parcours différenciés

Parcours Modulaire

A partir de la 4^{ème} année de cycle 2 et en ayant validé l'UV de Formation Musicale-

- Cours instrumental de 1h par petits groupes
- Un ou deux modules à choisir à l'inscription en dialogue avec l'équipe pédagogique.

Evaluation de fin de cycle :
Obtention du BEM : validation de 3 UV

- UV instrumentale
- UV Formation musicale 2C4 validée
- UV OAC

Parcours Grands Explorateurs

GUIDE DE L'ELEVE

Quel sera mon parcours en cycle 2 ?

Le 2^{ème} cycle a une durée entre 3 et 5 ans. A son issue (possible à partir de la 3^{ème} année) je valide le Brevet d'Etudes musicales

Le Brevet d'Etudes musicales, qu'est-ce que c'est ?

Le Brevet valide un ensemble de compétences acquises durant le 2^{ème} cycle me permettant de m'exprimer dans une pratique musicale de manière relativement autonome. Le Brevet marque une étape importante du cursus diplômant et est attribué après validation des Unités de valeurs qui le composent

Quelles sont les Unités de valeur ?

Elles sont au nombre de 3 :

UV dominante : instrument

UV complémentaires obligatoires : Formation Musicale et pratique collective

Comment les valider ?

La durée du cycle et la souplesse permettant à chacun et chacune de cheminer à son rythme permettent une validation échelonnée :

L'UV instrumentale pourra être validée au plus tôt à la fin de la 3^{ème} année passée dans le cycle 2

L'UV de FM sera validée par l'évaluation de fin de cycle 2 2C4

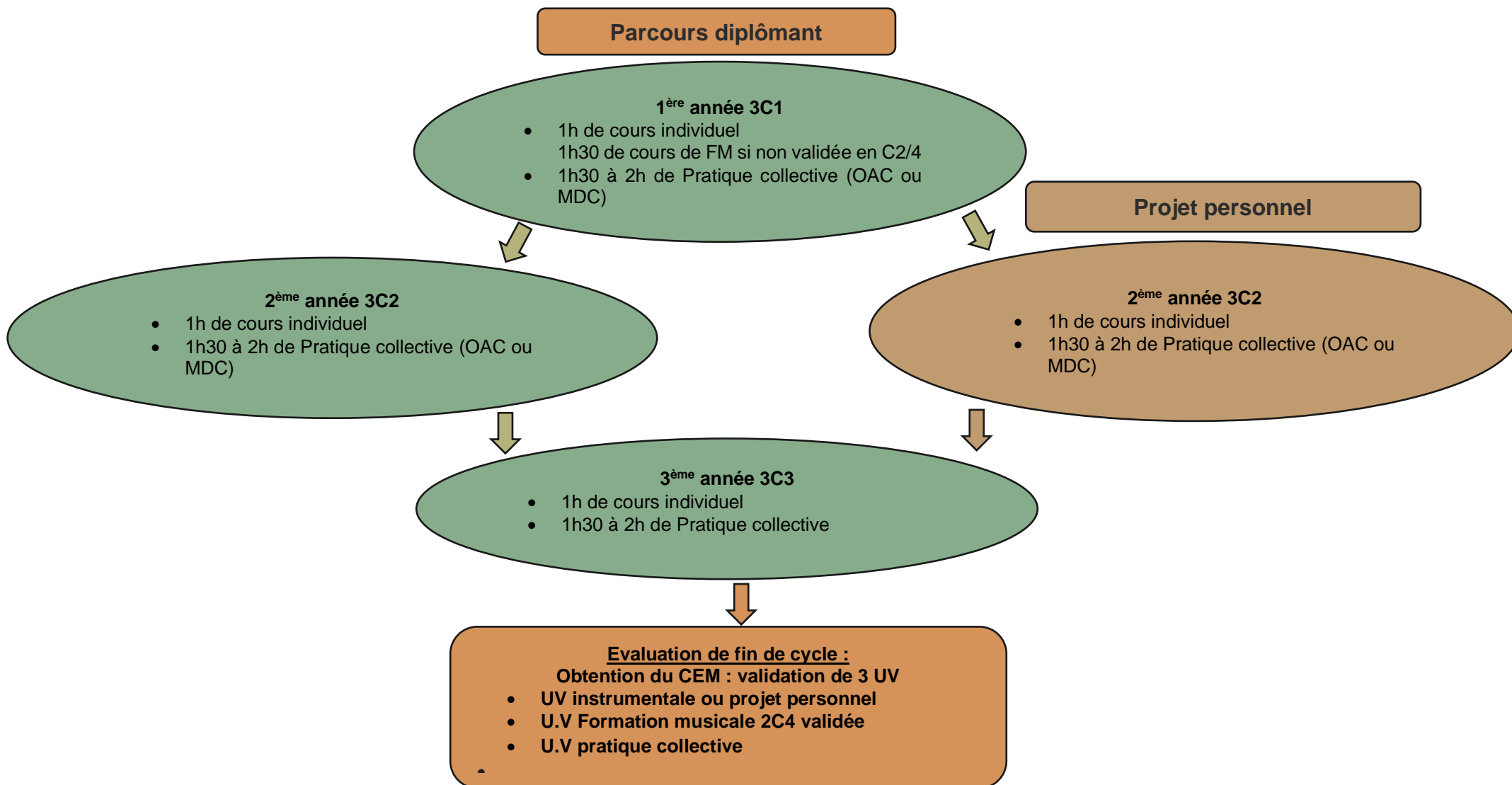
L'UV de pratique collective couvre l'intégralité des années passées dans le cycle. C'est l'évaluation continue qui sera prise en compte

En quoi consiste l'épreuve dominante instrumentale ?

Je présente 2 œuvres de styles différents : 1 morceau imposé commun-1 morceau au choix travaillé pendant l'année ou pendant le cycle

Et à l'issue du cycle 2 ?

J'ai plusieurs possibilités : Je peux entrer en Cycle 3 pour préparer le Certificat d'Etudes musicales et si je suis majeur en Parcours adulte. Je peux aussi choisir de ne faire que de la pratique collective



GUIDE DE L'ELEVE

Quel sera mon parcours en cycle 3 ?

Le 3^{ème} cycle a une durée de 3 ans. A son issue (possible à partir de la 2^{ème} année) je valide le Certificat d'Etudes musicales

Deux possibilités s'offrent à moi pour présenter le CEM : une prestation traditionnelle en solo ou accompagnée OU la présentation d'un projet personnel

Le Certificat d'Etudes musicales, qu'est-ce que c'est ?

Le Certificat valide un ensemble de compétences acquises durant le cycle lui permettant de s'exprimer dans une pratique musicale de manière relativement autonome. Le Certificat marque la fin des études en cursus diplômant et est attribué après validation des Unités de valeurs qui le composent

Quelles sont les Unités de valeur ?

Elles sont au nombre de 2 :

UV dominante : instrument

UV complémentaire obligatoire : pratique collective

Comment les valider ?

La durée du cycle et la souplesse permettant à chacun et chacune de cheminer à son rythme permet une validation échelonnée :

L'UV instrumentale pourra être validée au plus tôt à la fin de la 2^{ème} année passée dans le cycle 3

L'UV de pratique collective couvre l'intégralité des années passées dans le cycle. C'est l'évaluation continue qui sera prise en compte

En quoi consiste l'épreuve dominante instrumentale ?

Je présente un programme instrumental avec des œuvres de styles différents dont 1 morceau imposé commun

En quoi consiste l'épreuve de présentation du projet personnel ?

Programme musical de 20mn comprenant l'interprétation de plusieurs œuvres musicales en solo ou en groupe

Dossier écrit - Exposé de l'élève pour présenter son projet à partir de son dossier

Et à l'issue du cycle 3 ?

J'ai plusieurs possibilités : Je peux entrer, si je suis majeur/e en Parcours adulte ou en Parcours « Sensibilisation aux métiers de la médiation et ingénierie culturelle ». Je peux aussi choisir de ne faire que de la pratique collective.

Département BOIS : Flûte traversière – Flûte à bec – Hautbois – Clarinette – Basson – Saxophone

J'entre en Cycle 1 : Bois

J'ai 7 ans ou j'aurai 7ans au 31 décembre de l'année en cours et je souhaite débiter un instrument à vent de la famille des bois : Basson, clarinette, flûte à bec, flûte traversière, hautbois, saxophone

Parcours diplômant

1^{ère} année : 1C1

- 30min de cours d'instrument
- 1h15 de cours de FMV ou FMI



2^{ème} année : 1C2

- 30min de cours d'instrument
- 1h15 de cours de FMV ou FMI
- Pratique collective encouragée



3^{ème} année : 1C3

- 30min de cours d'instrument
- 1h15 de cours de FMV ou FMI
- Pratique collective encouragée



4^{ème} année : 1C4

- 30min de cours d'instrument
- 1h30 de cours de FMV ou FMI
- Pratique collective obligatoire

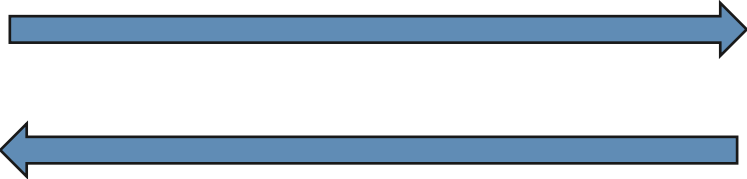


Evaluation de fin de cycle
Obtention de l'AEM : Validation de 2 UV

- UV de Formation Musicale
- UV Instrumentale

Parcours Différenciés

Parcours Explorateur



GUIDE DE L'ELEVE

Quel sera mon parcours en cycle 1 ?

Le 1er cycle a une durée entre 4 et 5 ans. A son issue je valide une Attestation d'Etudes musicales

L'Attestation d'Etudes musicales, qu'est-ce que c'est ?

L'Attestation valide un ensemble de compétences acquises durant le cycle me permettant de m'exprimer dans une pratique musicale de manière relativement autonome. L'attestation est attribuée après validation des Unités de valeurs qui la composent.

Quelles sont les Unités de valeur ?

Elles sont au nombre de 3 :

UV dominante : instrument

UV complémentaires obligatoires : Formation Musicale et pratique collective

Comment les valider ?

La durée du cycle et la souplesse permettant à chacun et chacune de cheminer à son rythme permet une validation échelonnée :

L'UV instrumentale pourra être validée au plus tôt à la fin de la 4^{ème} année passée dans le cycle 1

L'UV de FM sera validée par l'évaluation de fin de cycle 1 1C4

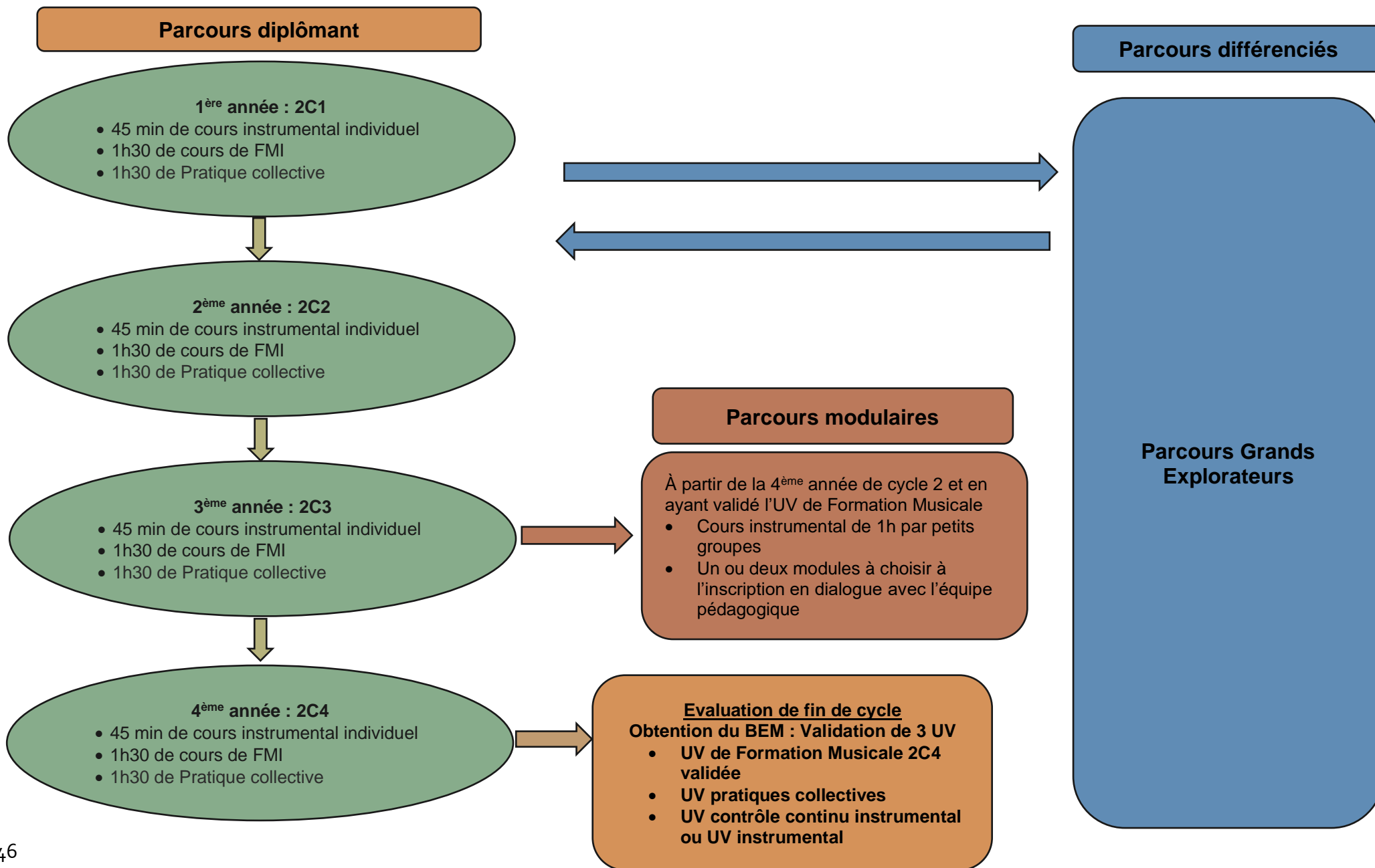
L'UV de pratique collective couvre l'intégralité des années passées dans le cycle. C'est l'évaluation continue qui sera prise en compte

En quoi consiste l'épreuve dominante instrumentale ?

Je présente 2 œuvres de styles différents : 1 morceau imposé commun-1 morceau au choix travaillé pendant l'année ou pendant le cycle

Et à l'issue du cycle 1 ?

J'ai plusieurs possibilités : Je peux entrer en Cycle 2 ou rejoindre le Parcours différencié et si je suis majeur en Parcours adulte.



GUIDE DE L'ELEVE

Quel sera mon parcours en cycle 2 ?

Le 2^{ème} cycle a une durée entre 3 et 5 ans. A son issue (possible à partir de la 3^{ème} année) je valide le Brevet d'Etudes musicales

Le Brevet d'Etudes musicales, qu'est-ce que c'est ?

Le Brevet valide un ensemble de compétences acquises durant le 2^{ème} cycle me permettant de m'exprimer dans une pratique musicale de manière relativement autonome. Le Brevet marque une étape importante du cursus diplômant et est attribué après validation des Unités de valeurs qui le composent

Quelles sont les Unités de valeur ?

Elles sont au nombre de 3 :

UV dominante : instrument

UV complémentaires obligatoires : Formation Musicale et pratique collective

Comment les valider ?

La durée du cycle et la souplesse permettant à chacun et chacune de cheminer à son rythme permettent une validation échelonnée :

L'UV instrumentale pourra être validée au plus tôt à la fin de la 3^{ème} année passée dans le cycle 2

L'UV de FM sera validée par l'évaluation de fin de cycle 2 2C4

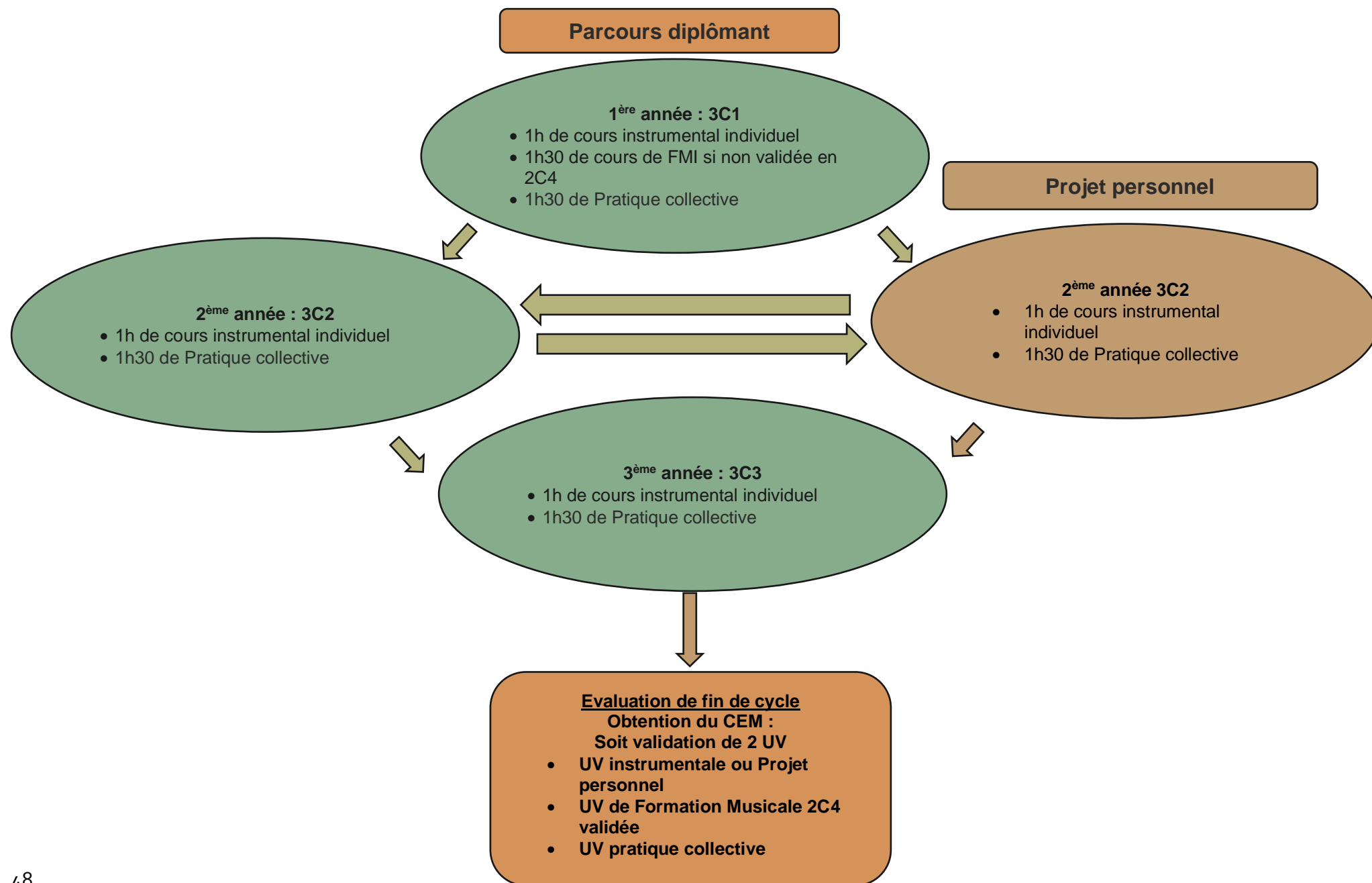
L'UV de pratique collective couvre l'intégralité des années passées dans le cycle. C'est l'évaluation continue qui sera prise en compte

En quoi consiste l'épreuve dominante instrumentale ?

Je présente 2 œuvres de styles différents : 1 morceau imposé commun-1 morceau au choix travaillé pendant l'année ou pendant le cycle

Et à l'issue du cycle 2 ?

J'ai plusieurs possibilités : Je peux entrer en Cycle 3 pour préparer le Certificat d'Etudes musicales et si je suis majeur en Parcours adulte. Je peux aussi choisir de ne faire que de la pratique collective



GUIDE DE L'ÉLÈVE

Quel sera mon parcours en cycle 3 ?

Le 3^{ème} cycle a une durée de 3 ans. A son issue (possible à partir de la 2^{ème} année) je valide le Certificat d'Études musicales

Deux possibilités s'offrent à moi pour présenter le CEM : une prestation traditionnelle en solo ou accompagnée ou la présentation d'un projet personnel

Le Certificat d'Études musicales, qu'est-ce que c'est ?

Le Certificat valide un ensemble de compétences acquises durant le cycle lui permettant de s'exprimer dans une pratique musicale de manière relativement autonome. Le Certificat marque la fin des études en cursus diplômant et est attribué après validation des Unités de valeurs qui le compose

Quelles sont les Unités de valeur ?

Elles sont 3 :

UV dominante : instrument ou chant

UV complémentaires obligatoires : Formation Musicale et pratique collective

Comment les valider ?

La durée du cycle et la souplesse permettant à chacun et chacune de cheminer à son rythme permet une validation échelonnée :

L'UV instrumentale pourra être validée au plus tôt à la fin de la 2^{ème} année passée dans le cycle 3

L'UV de FM sera validée par l'évaluation de fin de cycle 2 2C4 ou 2C3

L'UV de pratique collective couvre l'intégralité des années passées dans le cycle. C'est l'évaluation continue qui sera prise en compte

En quoi consiste l'épreuve dominante instrumentale ?

Je présente 2 œuvres de styles différents : 1 morceau imposé commun-1 morceau au choix travaillé pendant l'année ou pendant le cycle

En quoi consiste l'épreuve de présentation du projet personnel ?

Programme musical de 20mn comprenant l'interprétation de plusieurs œuvres musicales en solo ou en groupe

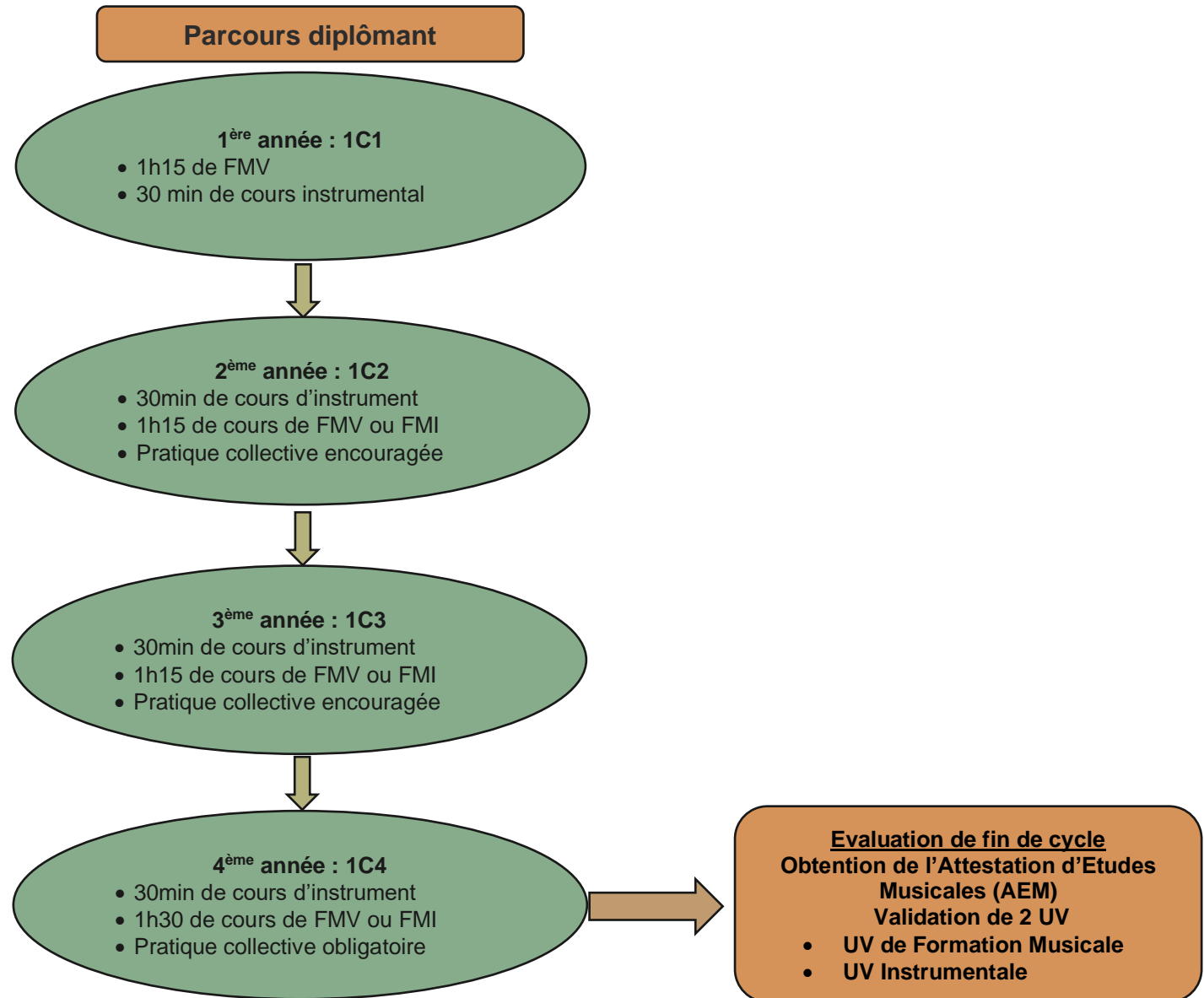
Dossier écrit - Exposé de l'élève pour présenter son projet à partir de son dossier

Et à l'issue du cycle 3 ? J'ai plusieurs possibilités : Je peux entrer, si je suis majeur/e en Parcours adulte ou en Parcours « Sensibilisation aux métiers de la médiation et ingénierie culturelle ». Je peux aussi choisir de ne faire que de la pratique collective.

Département CUIVRES : Trompette – Cor – Trombone – Tuba

J'entre en Cycle 1 : Cuivres

J'ai 7 ans ou j'aurai 7 ans au 31 décembre de l'année en cours et je souhaite débiter un instrument à vent de la famille des cuivres



GUIDE DE L'ELEVE

Quel sera mon parcours en cycle 1 ?

Le 1er cycle a une durée entre 4 et 5 ans. A son issue je valide une Attestation d'Etudes musicales

L'Attestation d'Etudes musicales, qu'est-ce que c'est ?

L'Attestation valide un ensemble de compétences acquises durant le cycle me permettant de m'exprimer dans une pratique musicale de manière relativement autonome. L'attestation est attribuée après validation des Unités de valeurs qui la composent.

Quelles sont les Unités de valeur ?

Elles sont au nombre de 3 :

UV dominante : instrument ou chant

UV complémentaires obligatoires : Formation Musicale et pratique collective

Comment les valider ?

La durée du cycle et la souplesse permettant à chacun et chacune de cheminer à son rythme permet une validation échelonnée :

L'UV instrumentale pourra être validée au plus tôt à la fin de la 4^{ème} année passée dans le cycle 1

L'UV de FM sera validée par l'évaluation de fin de cycle 1

L'UV de pratique collective couvre l'intégralité des années passées dans le cycle. C'est l'évaluation continue qui sera prise en compte

En quoi consiste l'épreuve dominante instrumentale ?

Je présente 2 œuvres de styles différents : 1 morceau imposé commun-1 morceau au choix travaillé pendant l'année ou pendant le cycle

Et à l'issue du cycle 1 ?

J'ai plusieurs possibilités : Je peux entrer en Cycle 2 ou rejoindre le Parcours différencié et si je suis majeur en Parcours adulte.

J'entre en Cycle 2 : Cuivres

Parcours diplômant

1^{ère} année : 2C1

- 45 min de cours instrumental individuel
- 1h30 Formation Musicale Instrumentale
- Pratique collective

2^{ème} année : 2C2

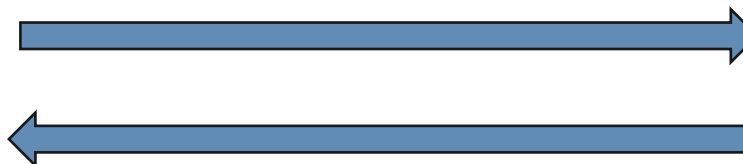
- 45 min de cours instrumental individuel
- 1h30 FM Instrumentale
- 1h30 de Pratique collective

3^{ème} année : 2C3

- 45 min de cours instrumental individuel
- 1h30 FM Instrumentale
- 1h30 de Pratique collective

4^{ème} année : 2C4

- 45 min de cours instrumental individuel
- 1h30 FM Instrumentale
- 1h30 à 2h de Pratique collective



Parcours différenciés

Parcours Grands Explorateurs

Parcours modulaires

À partir de la 4^{ème} année de cycle 2 et en ayant validé l'UV de Formation Musicale

- Cours instrumental de 1h par petits groupes
- Un ou deux modules à choisir à l'inscription en dialogue avec l'équipe pédagogique

Evaluation de fin de cycle

Obtention du BEM : Validation de 3 UV

- UV Instrumentale
- UV de Formation Musicale 2C4 validée
- UV de pratique collective

GUIDE DE L'ELEVE

Quel sera mon parcours en cycle 2 ?

Le 2^{ème} cycle a une durée entre 3 et 5 ans. A son issue (possible à partir de la 3^{ème} année) je valide le Brevet d'Etudes musicales

Le Brevet d'Etudes musicales, qu'est-ce que c'est ?

Le Brevet valide un ensemble de compétences acquises durant le 2^{ème} cycle me permettant de m'exprimer dans une pratique musicale de manière relativement autonome. Le Brevet marque une étape importante du cursus diplômant et est attribué après validation des Unités de valeurs qui le composent

Quelles sont les Unités de valeur ?

Elles sont au nombre de 3 :

UV dominante : instrument ou chant

UV complémentaires obligatoires : Formation Musicale et pratique collective

Comment les valider ?

La durée du cycle et la souplesse permettant à chacun et chacune de cheminer à son rythme permettent une validation échelonnée :

L'UV instrumentale pourra être validée au plus tôt à la fin de la 3^{ème} année passée dans le cycle 2

L'UV de FM sera validée par l'évaluation de fin de cycle 2 2C4

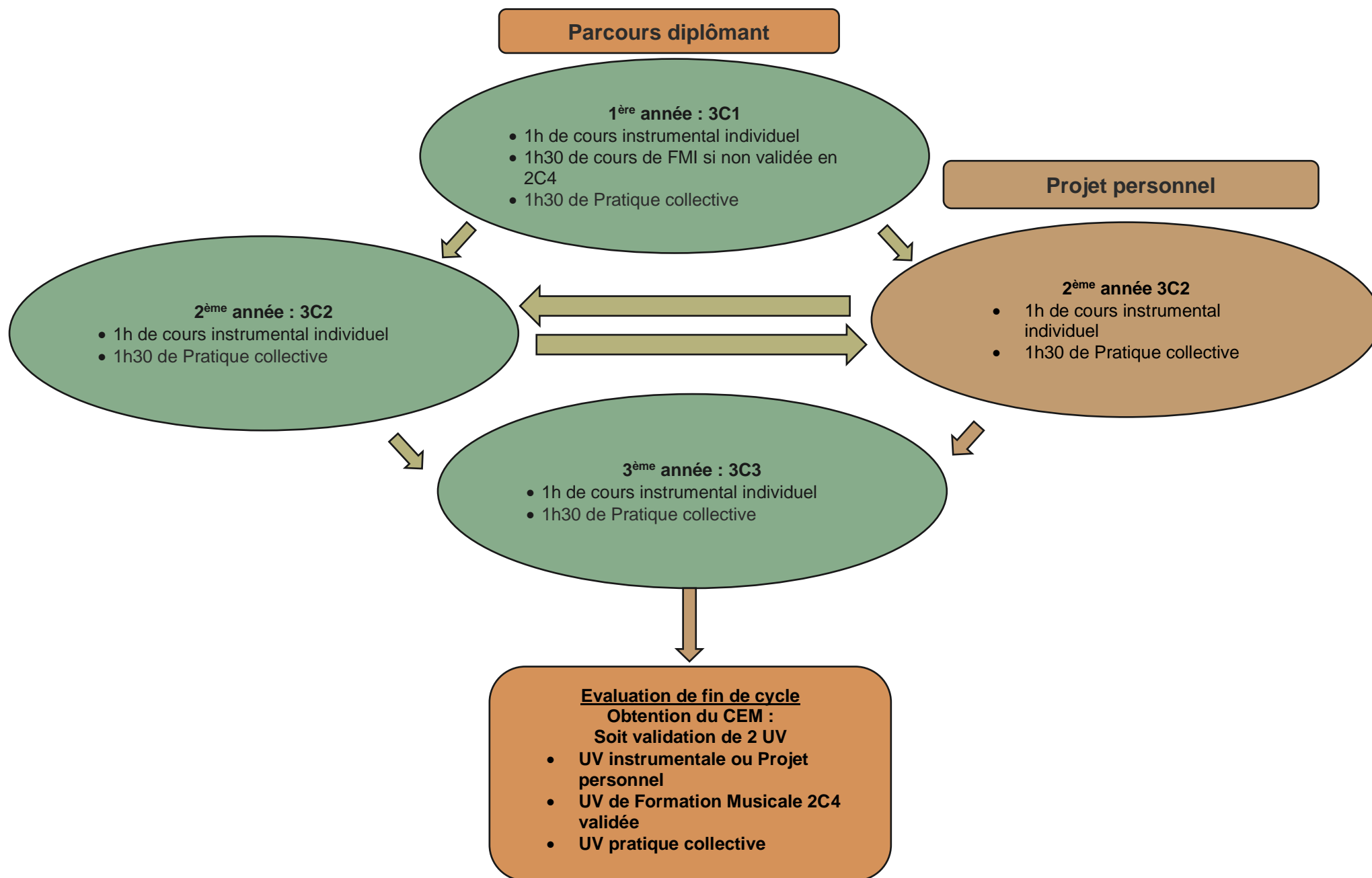
L'UV de pratique collective couvre l'intégralité des années passées dans le cycle. C'est l'évaluation continue qui sera prise en compte

En quoi consiste l'épreuve dominante instrumentale ?

Je présente 2 œuvres de styles différents : 1 morceau imposé commun-1 morceau au choix travaillé pendant l'année ou pendant le cycle

Et à l'issue du cycle 2 ?

J'ai plusieurs possibilités : Je peux entrer en Cycle 3 pour préparer le Certificat d'Etudes musicales et si je suis majeur en Parcours adulte.



GUIDE DE L'ÉLÈVE

Quel sera mon parcours en cycle 3 ?

Le 3^{ème} cycle a une durée de 3 ans. A son issue (possible à partir de la 2^{ème} année) je valide le Certificat d'Études musicales

Deux possibilités s'offrent à moi pour présenter le CEM : une prestation traditionnelle en solo ou accompagnée ou la présentation d'un projet personnel

Le Certificat d'Études musicales, qu'est-ce que c'est ?

Le Certificat valide un ensemble de compétences acquises durant le cycle lui permettant de s'exprimer dans une pratique musicale de manière relativement autonome. Le Certificat marque la fin des études en cursus diplômant et est attribué après validation des Unités de valeurs qui le compose

Quelles sont les Unités de valeur ?

Elles sont 3 :

UV dominante : instrument ou chant

UV complémentaires obligatoires : Formation Musicale et pratique collective

Comment les valider ?

La durée du cycle et la souplesse permettant à chacun et chacune de cheminer à son rythme permet une validation échelonnée :

L'UV instrumentale pourra être validée au plus tôt à la fin de la 2^{ème} année passée dans le cycle 3

L'UV de FM sera validée par l'évaluation de fin de cycle 2 2C4

L'UV de pratique collective couvre l'intégralité des années passées dans le cycle. C'est l'évaluation continue qui sera prise en compte

En quoi consiste l'épreuve dominante instrumentale ?

Je présente 2 œuvres de styles différents : 1 morceau imposé commun-1 morceau au choix travaillé pendant l'année ou pendant le cycle

En quoi consiste l'épreuve de présentation du projet personnel ?

Programme musical de 20mn comprenant l'interprétation de plusieurs œuvres musicales en solo ou en groupe

Dossier écrit - Exposé de l'élève pour présenter son projet à partir de son dossier

Et à l'issue du cycle 3 ? J'ai plusieurs possibilités : Je peux entrer, si je suis majeur/e en Parcours adulte ou en Parcours « Sensibilisation aux métiers de la médiation et ingénierie culturelle ». Je peux aussi choisir de ne faire que de la pratique collective.

Département INSTRUMENTS POLYPHONIQUES : Guitare – Accordéon - Harpe

J'entre en Cycle 1 : Instruments polyphoniques

Parcours diplômant

1^{ère} année : 1C1

2 cours par semaine

- 30min de cours d'instrument en individuel ou 1h à deux élèves
- 1h15 de cours de FMIP

2^{ème} année : 1C2

- 30min de cours d'instrument en individuel
- 1h15 de cours de FMIP
- Pratique collective encouragée

3^{ème} année : 1C3

- 30min de cours d'instrument
- 1h15 de cours de FMIP
- 1h de pratique collective obligatoire

4^{ème} année : 1C4

- 30min de cours d'instrument
- 1h30 de cours de FMIP
- 1h de Pratique collective obligatoire

- Evaluation de fin de cycle**
Obtention de l'AEM : Validation de 2 UV
- UV de Formation Musicale
 - UV Instrumentale

Parcours Différenciés

Parcours Explorateur

GUIDE DE L'ELEVE

Quel sera mon parcours en cycle 1 ?

Le 1er cycle a une durée entre 4 et 5 ans. A son issue je valide une Attestation d'Etudes musicales

L'Attestation d'Etudes musicales, qu'est-ce que c'est ?

L'Attestation valide un ensemble de compétences acquises durant le cycle me permettant de m'exprimer dans une pratique musicale de manière relativement autonome. L'attestation est attribuée après validation des Unités de valeurs qui la composent.

Quelles sont les Unités de valeur ?

Elles sont au nombre de 3 :

UV dominante : instrument ou chant

UV complémentaires obligatoires : Formation Musicale et pratique collective

Comment les valider ?

La durée du cycle et la souplesse permettant à chacun et chacune de cheminer à son rythme permet une validation échelonnée :

L'UV instrumentale pourra être validée au plus tôt à la fin de la 4^{ème} année passée dans le cycle 1

L'UV de FM sera validée par l'évaluation de fin de cycle 1

L'UV de pratique collective couvre l'intégralité des années passées dans le cycle. C'est l'évaluation continue qui sera prise en compte

En quoi consiste l'épreuve dominante instrumentale ?

Je présente 2 œuvres de styles différents : 1 morceau imposé commun-1 morceau choisi dans le réservoir d'œuvres préalablement établi.

Et à l'issue du cycle 1 ?

J'ai plusieurs possibilités : Je peux entrer en Cycle 2 ou rejoindre le Parcours différencié et si je suis majeur en Parcours adulte.

J'entre en Cycle 2 : Instruments Polyphoniques

Parcours diplômant

1^{ère} année : 2C1

- 45 min de cours instrumental individuel
- 1h30 FM Instrumentale
- Pratique collective

2^{ème} année : 2C2

- 45 min de cours instrumental individuel
- 1h30 FM Instrumentale
- 1h00 de Pratique collective

3^{ème} année : 2C3

- 45 min de cours instrumental individuel
- 1h30 de cours de FMI
- 1h00 de Pratique collective

4^{ème} année : 2C4

- 45 min de cours instrumental individuel
- 1h30 de cours de FMI
- Pratique collective

Parcours différenciés

Parcours Grands Explorateurs

Parcours modulaires

À partir de la 4^{ème} année de cycle 2 et en ayant validé l'UV de Formation Musicale

- Cours instrumental de 1h par petits groupes
- Un ou deux modules à choisir à l'inscription en dialogue avec l'équipe pédagogique

Evaluation de fin de cycle

Obtention du BEM : Validation de 3 UV

- UV instrumentale
- UV de Formation Musicale 2C4 validée
- UV pratiques collectives

GUIDE DE L'ELEVE

Quel sera mon parcours en cycle 2 ?

Le 2^{ème} cycle a une durée entre 3 et 5 ans. A son issue (possible à partir de la 3^{ème} année) je valide le Brevet d'Etudes musicales

Le Brevet d'Etudes musicales, qu'est-ce que c'est ?

Le Brevet valide un ensemble de compétences acquises durant le 2^{ème} cycle me permettant de m'exprimer dans une pratique musicale de manière relativement autonome. Le Brevet marque une étape importante du cursus diplômant et est attribué après validation des Unités de valeurs qui le composent

Quelles sont les Unités de valeur ?

Elles sont au nombre de 3 :

UV dominante : instrument ou chant

UV complémentaires obligatoires : Formation Musicale et pratique collective

Comment les valider ?

La durée du cycle et la souplesse permettant à chacun et chacune de cheminer à son rythme permettent une validation échelonnée :

L'UV instrumentale pourra être validée au plus tôt à la fin de la 3^{ème} année passée dans le cycle 2

L'UV de FM sera validée par l'évaluation de fin de cycle 2 2C4

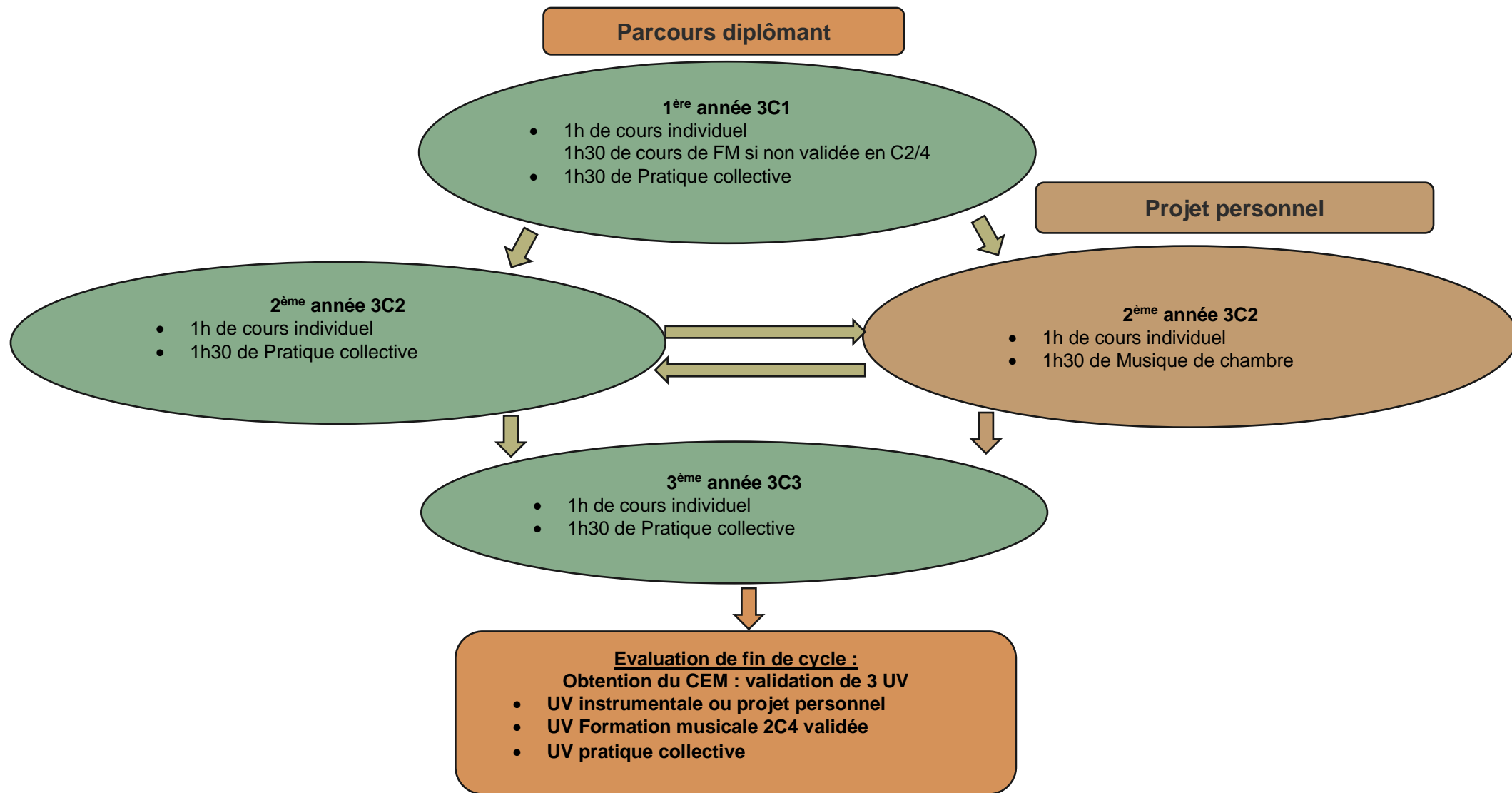
L'UV de pratique collective couvre l'intégralité des années passées dans le cycle. C'est l'évaluation continue qui sera prise en compte

En quoi consiste l'épreuve dominante instrumentale ?

Je présente 2 œuvres de styles différents :1 morceau imposé commun-1 morceau choisi dans le réservoir d'œuvres préalablement établi.

Et à l'issue du cycle 2 ?

J'ai plusieurs possibilités : Je peux entrer en Cycle 3 pour préparer le Certificat d'Etudes musicales et si je suis majeur en Parcours adulte. Je peux aussi choisir de ne faire que de la pratique collective



GUIDE DE L'ÉLÈVE

Quel sera mon parcours en cycle 3 ?

Le 3^{ème} cycle a une durée de 3 ans. A son issue (possible à partir de la 2^{ème} année) je valide le Certificat d'Études musicales
Deux possibilités s'offrent à moi pour présenter le CEM : une prestation traditionnelle en solo ou accompagnée ou la présentation d'un projet personnel

Le Certificat d'Études musicales, qu'est-ce que c'est ?

Le Certificat valide un ensemble de compétences acquises durant le cycle lui permettant de s'exprimer dans une pratique musicale de manière relativement autonome. Le Certificat marque la fin des études en cursus diplômant et est attribué après validation des Unités de valeurs qui le compose

Quelles sont les Unités de valeur ?

Elles sont 3 :

UV dominante : instrument ou chant

UV complémentaires obligatoires : Formation Musicale et pratique collective

Comment les valider ?

La durée du cycle et la souplesse permettant à chacun et chacune de cheminer à son rythme permet une validation échelonnée :

L'UV instrumentale pourra être validée au plus tôt à la fin de la 2^{ème} année passée dans le cycle 3

L'UV de FM sera validée par l'évaluation de fin de cycle 2 2C4

L'UV de pratique collective couvre l'intégralité des années passées dans le cycle. C'est l'évaluation continue qui sera prise en compte

En quoi consiste l'épreuve dominante instrumentale ?

Je présente 2 œuvres de styles différents : 1 morceau imposé commun - 1 morceau choisi dans le réservoir d'œuvres préalablement établi.

En quoi consiste l'épreuve de présentation du projet personnel ?

Programme musical de 20mn comprenant l'interprétation de plusieurs œuvres musicales en solo ou en groupe

Dossier écrit - Exposé de l'élève pour présenter son projet à partir de son dossier

Et à l'issue du cycle 3 ?

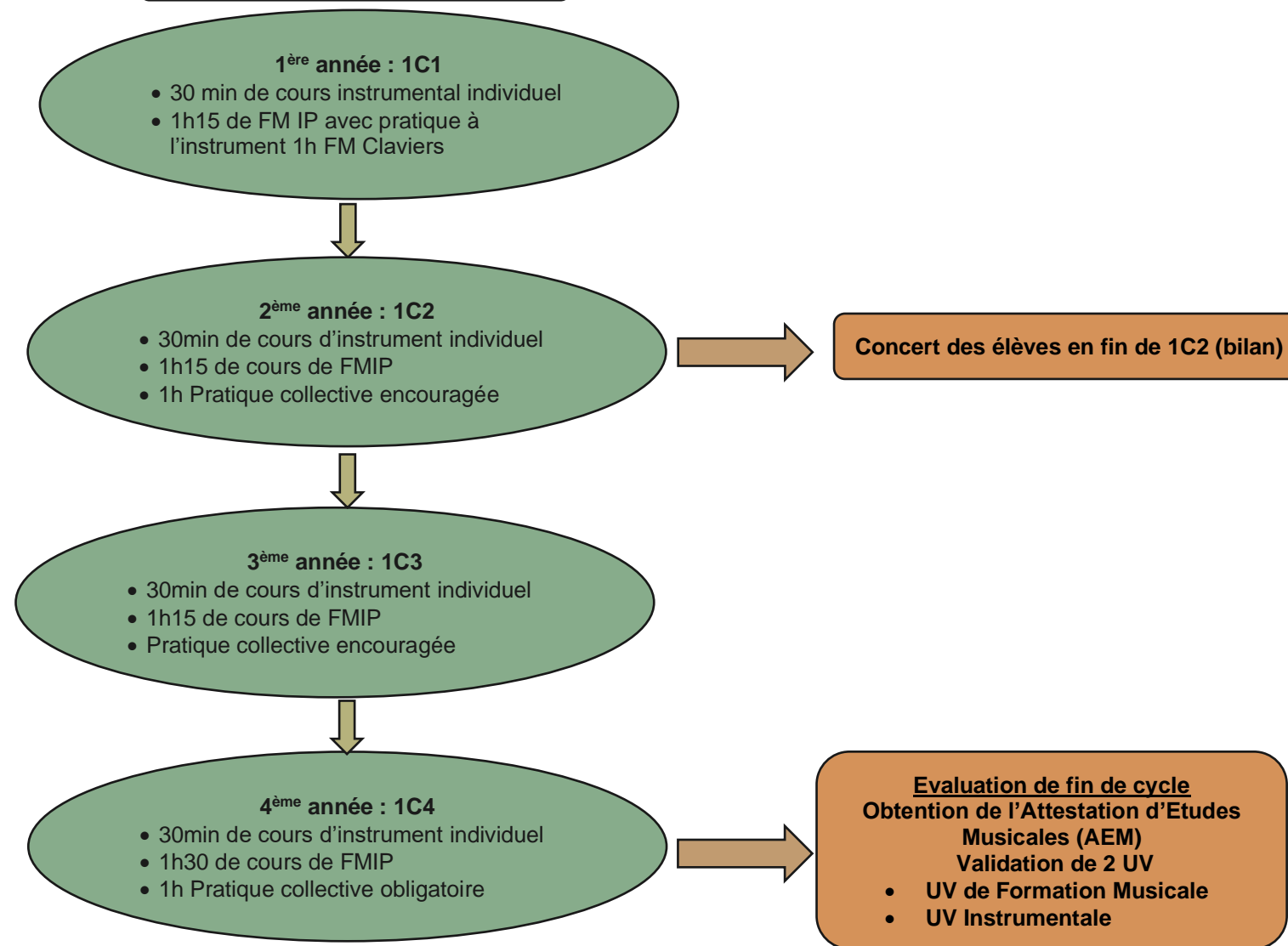
J'ai plusieurs possibilités : : Je peux entrer, si je suis majeur/e en Parcours adulte ou en Parcours « Sensibilisation aux métiers de la médiation et ingénierie culturelle ». Je peux aussi choisir de ne faire que de la pratique collective.

Département CLAVIERS ET PERCUSSIONS : Clavier – Orgue - Percussions

J'entre en Cycle 1 : Claviers et Percussions

J'ai 7 ans ou j'aurai 7 ans au 31 décembre de l'année en cours et je souhaite débiter le piano, l'orgue ou les percussions.
Une année d'initiation est possible dès l'âge de 6 ans (sans F.M).

Parcours diplômant



GUIDE DE L'ELEVE

Quel sera mon parcours en cycle 1 ?

Le 1er cycle a une durée entre 4 et 5 ans. A son issue je valide une Attestation d'Etudes musicales

L'Attestation d'Etudes musicales, qu'est-ce que c'est ?

L'Attestation valide un ensemble de compétences acquises durant le cycle me permettant de m'exprimer dans une pratique musicale de manière relativement autonome. L'attestation est attribuée après validation des Unités de valeurs qui la composent.

Quelles sont les Unités de valeur ?

Elles sont au nombre de 3 :

UV dominante : instrument ou chant

UV complémentaires obligatoires : Formation Musicale et pratique collective

Comment les valider ?

La durée du cycle et la souplesse permettant à chacun et chacune de cheminer à son rythme permet une validation échelonnée :

L'UV instrumentale pourra être validée au plus tôt à la fin de la 4^{ème} année passée dans le cycle 1

L'UV de FM sera validée par l'évaluation de fin de cycle 1

L'UV de pratique collective couvre l'intégralité des années passées dans le cycle. C'est l'évaluation continue qui sera prise en compte

En quoi consiste l'épreuve dominante instrumentale ?

Je présente 2 œuvres de styles différents : 1 morceau imposé commun-1 morceau au choix travaillé pendant l'année ou pendant le cycle

Et à l'issue du cycle 1 ?

J'ai plusieurs possibilités : Je peux entrer en Cycle 2 et si je suis majeur en Parcours adulte.

J'entre en Cycle 2 : Claviers et Percussions

Parcours diplômant

1^{ère} année : 2C1

- 1h30 FM
- 1h de pratique collective
- 45 min de cours instrumental individuel

2^{ème} année : 2C2

- 1h30 FM
- 1h de pratique collective
- 45 min de cours instrumental individuel

3^{ème} année : 2C3

- 1h30 FM
- 1h de pratique collective
- 45 min de cours instrumental individuel

4^{ème} année : 2C4

- 1h30 FM
- 1h de pratique collective
- 45 min de cours instrumental individuel

Concert des élèves en fin de 2C2 (bilan) pour le parcours diplômant

Parcours modulaires

À partir de la 4^{ème} année de cycle 2 et en ayant validé l'UV de Formation Musicale

- Cours instrumental de 1h par petits groupes
- Un ou deux modules à choisir à l'inscription en dialogue avec l'équipe pédagogique

Evaluation de fin de cycle
Obtention du BEM : Validation de 3 UV

- UV Instrumentale
- UV de Formation Musicale 2C4 validée
- UV pratique collective

Parcours différenciés

Parcours Grands Explorateurs

GUIDE DE L'ELEVE

Quel sera mon parcours en cycle 2 ?

Le 2^{ème} cycle a une durée entre 3 et 5 ans. A son issue (possible à partir de la 3^{ème} année) je valide le Brevet d'Etudes musicales

Le Brevet d'Etudes musicales, qu'est-ce que c'est ?

Le Brevet valide un ensemble de compétences acquises durant le 2^{ème} cycle me permettant de m'exprimer dans une pratique musicale de manière relativement autonome. Le Brevet marque une étape importante du cursus diplômant et est attribué après validation des Unités de valeurs qui le composent

Quelles sont les Unités de valeur ?

Elles sont au nombre de 3 :

UV dominante : instrument ou chant

UV complémentaires obligatoires : Formation Musicale et pratique collective

Comment les valider ?

La durée du cycle et la souplesse permettant à chacun et chacune de cheminer à son rythme permettent une validation échelonnée :

L'UV instrumentale pourra être validée au plus tôt à la fin de la 3^{ème} année passée dans le cycle 2

L'UV de FM sera validée par l'évaluation de fin de cycle 2 2C4 ou 2C3

L'UV de pratique collective couvre l'intégralité des années passées dans le cycle. C'est l'évaluation continue qui sera prise en compte

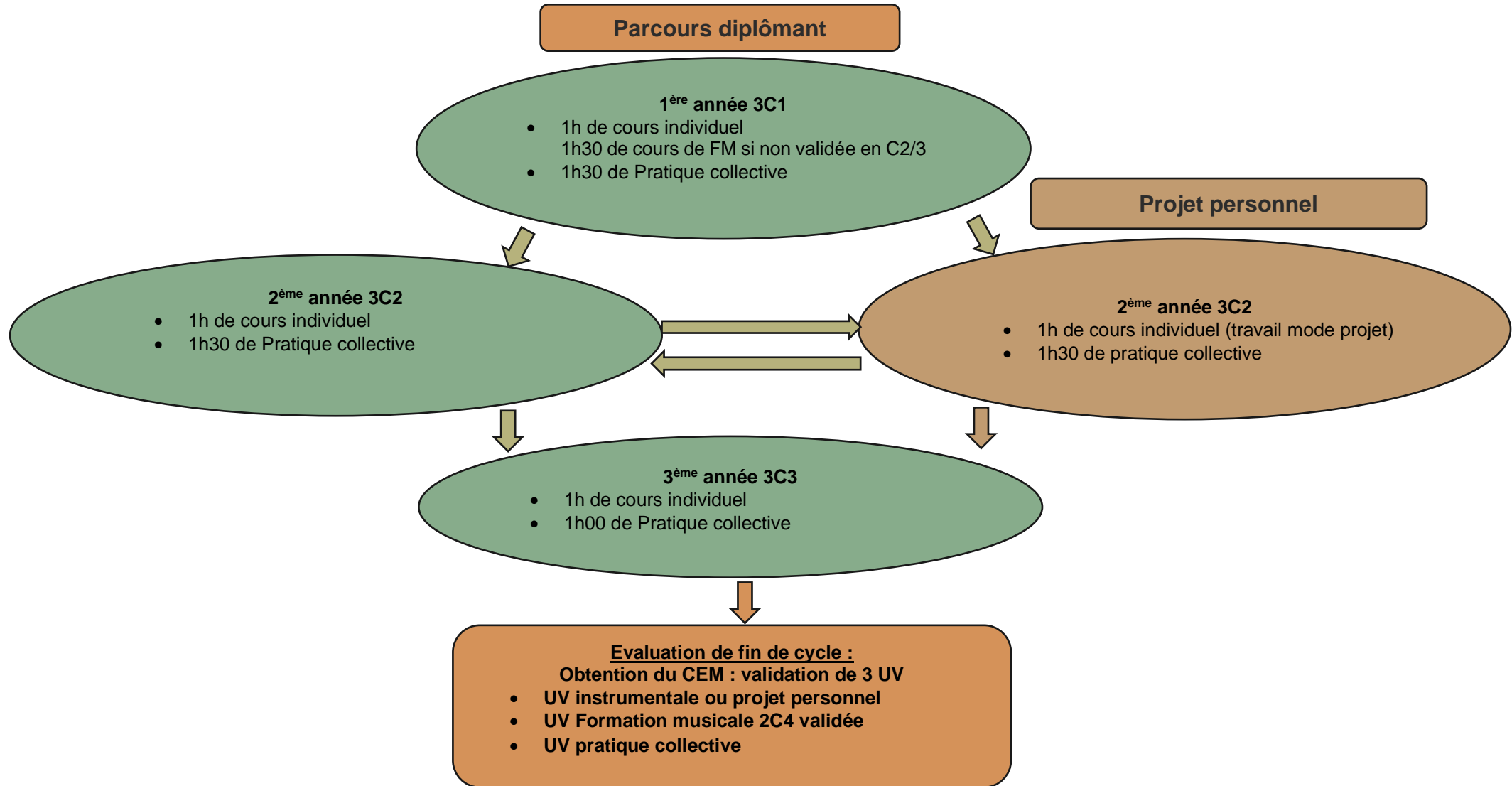
En quoi consiste l'épreuve dominante instrumentale ?

Je présente 2 œuvres de styles différents :1 morceau imposé commun-1 morceau au choix travaillé pendant l'année ou pendant le cycle

Et à l'issue du cycle 2 ?

J'ai plusieurs possibilités : Je peux entrer en Cycle 3 pour préparer le Certificat d'Etudes musicales et si je suis majeur en Parcours adulte. Je peux aussi choisir de ne faire que de la pratique collective

J'entre en Cycle 3 : Claviers et Percussions



GUIDE DE L'ELEVE

Quel sera mon parcours en cycle 3 ?

Le 3^{ème} cycle a une durée de 3 ans. A son issue (possible à partir de la 2^{ème} année) je valide le Certificat d'Etudes musicales

Le Certificat d'Etudes musicales, qu'est-ce que c'est ?

Le Certificat valide un ensemble de compétences acquises durant le cycle lui permettant de s'exprimer dans une pratique musicale de manière relativement autonome. Le Certificat marque la fin des études en cursus diplômant et est attribué après validation des Unités de valeurs qui le compose

Quelles sont les Unités de valeur ?

Elles sont 3 :

UV dominante : instrument ou chant

UV complémentaires obligatoires : Formation Musicale et pratique collective

Comment les valider ?

La durée du cycle et la souplesse permettant à chacun et chacune de cheminer à son rythme permet une validation échelonnée :

L'UV instrumentale pourra être validée au plus tôt à la fin de la 2^{ème} année passée dans le cycle 3

L'UV de FM sera validée par l'évaluation de fin de cycle 2 2C4

L'UV de pratique collective couvre l'intégralité des années passées dans le cycle. C'est l'évaluation continue qui sera prise en compte

En quoi consiste l'épreuve dominante instrumentale ?

Je présente 2 œuvres de styles différents : 1 morceau imposé commun-1 morceau au choix travaillé pendant l'année ou pendant le cycle

Et à l'issue du cycle 3 ?

J'ai plusieurs possibilités : : Je peux entrer, si je suis majeur/e en Parcours adulte ou en Parcours « Sensibilisation aux métiers de la médiation et ingénierie culturelle ». Je peux aussi choisir de ne faire que de la pratique collective.

Département CHANT LYRIQUE – MUSIQUES ACTUELLES

A partir de 16 ans minimum, des dérogations peuvent être accordées sur avis des professeurs+es

Cycle 1

- 1h de cours de FM/semaine
- 30 min de cours de chant /semaine
- Pratique collective aux choix :
 - Chœur d'adultes
 - Atelier lyrique
 - Atelier MA

Option : Suivre des cours de phonétique de langues étrangères

Evaluation

Cycle 2

- 1h de cours de FM/semaine
- 45 min de cours de chant/ semaine
- Pratique collective aux choix :
 - Grain de phonie
 - Atelier lyrique à partir de la troisième année
 - Choeur adultes
 - Atelier MA

Option : Cours de phonétique de langues étrangères

Evaluation

Cycle 3

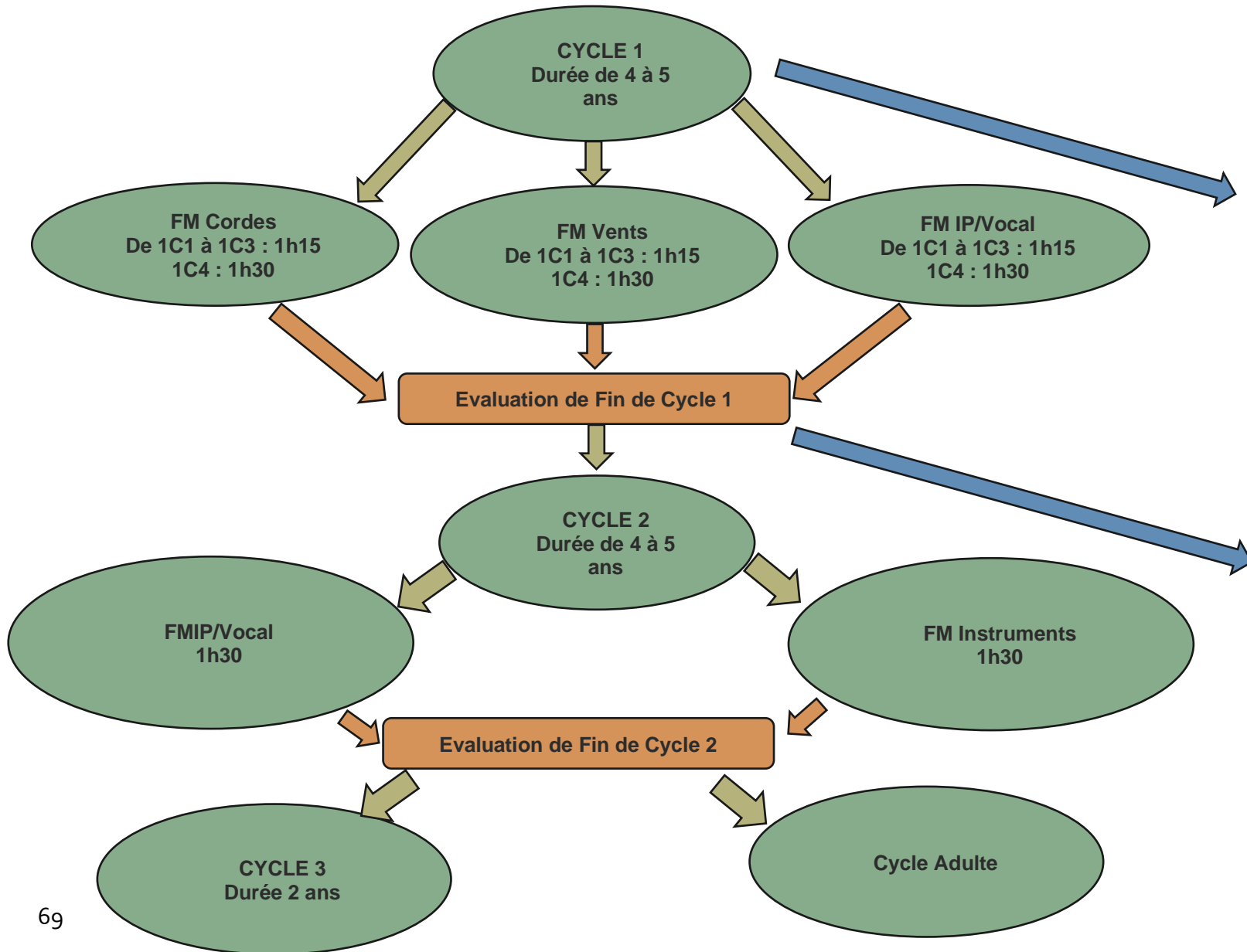
- 1h de cours de FM/semaine
- 1h de cours de chant /semaine
- Pratique collective aux choix :
 - Chœur d'adultes
 - Atelier lyrique
 - Atelier MA

Options :

- Initiation au piano et culture
- Culture Musicale
- Cours de phonétique langues étrangères

Département FORMATION MUSICALE

Parcours diplômant



Parcours différenciés

Parcours explorateurs

À partir de 7 ans

45 min FM + 30 min de
pratique d'ensemble

Guitare – Harpe – Flûte à bec
Ou
Hautbois – Flûte traversière -
Saxophone

Parcours grand explorateur

Après la fin du premier cycle :

45 min de FM + 45 min
d'improvisation arrangement

Tout instrument confondu
12 élèves maximum

GUIDE DE L'ELEVE

Quel sera mon parcours en cycle 1 ?

Le 1er cycle a une durée entre 4 et 5 ans. A son issue je valide une Attestation d'Etudes musicales

Si je joue d'un instrument à cordes, je vais dans le cours de FM cordes.

Si je joue d'un instrument à vents, je vais dans le cours de FM vents.

Si je joue d'un instrument polyphonique ou si je chante, je vais dans le cours de FMIP/vocal.

L'Attestation d'Etudes musicales, qu'est-ce que c'est ?

L'Attestation valide un ensemble de compétences acquises durant le cycle me permettant de m'exprimer dans une pratique musicale de manière relativement autonome. L'attestation est attribuée après validation des Unités de valeurs qui la composent.

Quelles sont les Unités de valeur ?

Elles sont au nombre de 3 :

UV dominante : instrument ou chant

UV complémentaires obligatoires : Formation Musicale et pratique collective

Comment les valider ?

La durée du cycle et la souplesse permettant à chacun et chacune de cheminer à son rythme permet une validation échelonnée :

L'UV instrumentale pourra être validée au plus tôt à la fin de la 4^{ème} année passée dans le cycle 1

L'UV de FM sera validée par l'évaluation de fin de cycle 1 1C4

L'UV de pratique collective couvre l'intégralité des années passées dans le cycle. C'est l'évaluation continue qui sera prise en compte

En quoi consiste l'épreuve de Formation musicale ?

1 lecture rythmique

1 chant préparé

1 chant travaillé en amont par l'élève en autonomie

1 épreuve à l'instrument dans le répertoire travaillé en cours d'année ou à déchiffrer

Et à l'issue du cycle 1 ? J'ai plusieurs possibilités : Je peux entrer en Cycle 2 et si je suis majeur en Parcours adulte.

GUIDE DE L'ELEVE

Quel sera mon parcours en cycle 2 de Formation musicale ?

Le 2^{ème} cycle a une durée entre 3 et 4 ans. A son issue (possible à partir de la 3^{ème} année) je valide le Brevet d'Etudes musicales

Si je joue d'un instrument d'un instrument à vents ou cordes, je vais dans le cours de FM instruments.

Si je joue d'un instrument polyphonique ou si je chante, je vais dans le cours de FMIP/vocal.

Le Brevet d'Etudes musicales, qu'est-ce que c'est ?

Le Brevet valide un ensemble de compétences acquises durant le 2^{ème} cycle me permettant de m'exprimer dans une pratique musicale de manière relativement autonome. Le Brevet marque une étape importante du cursus diplômant et est attribué après validation des Unités de valeurs qui le composent

Quelles sont les Unités de valeur ?

Elles sont au nombre de 3 :

UV dominante : instrument ou chant

UV complémentaires obligatoires : Formation Musicale et pratique collective

Comment les valider ?

La durée du cycle et la souplesse permettant à chacun et chacune de cheminer à son rythme permettent une validation échelonnée :

L'UV instrumentale pourra être validée au plus tôt à la fin de la 3^{ème} année passée dans le cycle 2

L'UV de FM sera validée par l'évaluation de fin de cycle 2 2C4

L'UV de pratique collective couvre l'intégralité des années passées dans le cycle. C'est l'évaluation continue qui sera prise en compte

En quoi consiste l'épreuve de Formation musicale ?

Il s'agit d'une épreuve orale :1 lecture rythmique -1 chant préparé-1 chant travaillé en amont par l'élève en autonomie-1 épreuve à l'instrument dans le répertoire travaillé en cours d'année ou à déchiffrer-Exercices d'écriture sur Muse score pour la Formation Musicale Instrumentale (FMI)

Et à l'issue du cycle 2 ?

J'ai plusieurs possibilités : Je peux entrer en Cycle 3 pour préparer le Certificat d'Etudes musicales et si je suis majeur/e en Parcours adulte. Je peux aussi choisir de ne faire que de la pratique collective

Département PRATIQUES COLLECTIVES

A partir de l'entrée en cycle 1

Initiation à l'Orchestre d'harmonie (1^{ère} et 2^{ème} année)
Jeune Orchestre d'harmonie (3^{ème} et 4^{ème} année, 2C1/2)
Chœur *Prélude* (1^{ère} et 2^{ème} années)
Chœur *Interlude* (3^{ème} et 4^{ème} année)
Jeune Ensemble Symphonique contemporain
Orchestre à cordes (fin de cycle)
Ensemble de pianos (fin de cycle)
Ensemble de guitares (fin de cycle)
Ensemble de harpes (fin de cycle)
Fanfare (fin de cycle)

En cycle 3 et parcours adultes

Chœur Adulte
Musique de chambre
Bande de hautbois et basson
Consort de flûtes
Atelier tambour
Ensemble de saxophones
Ensemble de harpes
Ensemble de guitares
Ateliers de musiques actuelles
Fanfare
BIG BAND
Orchestre d'Harmonie

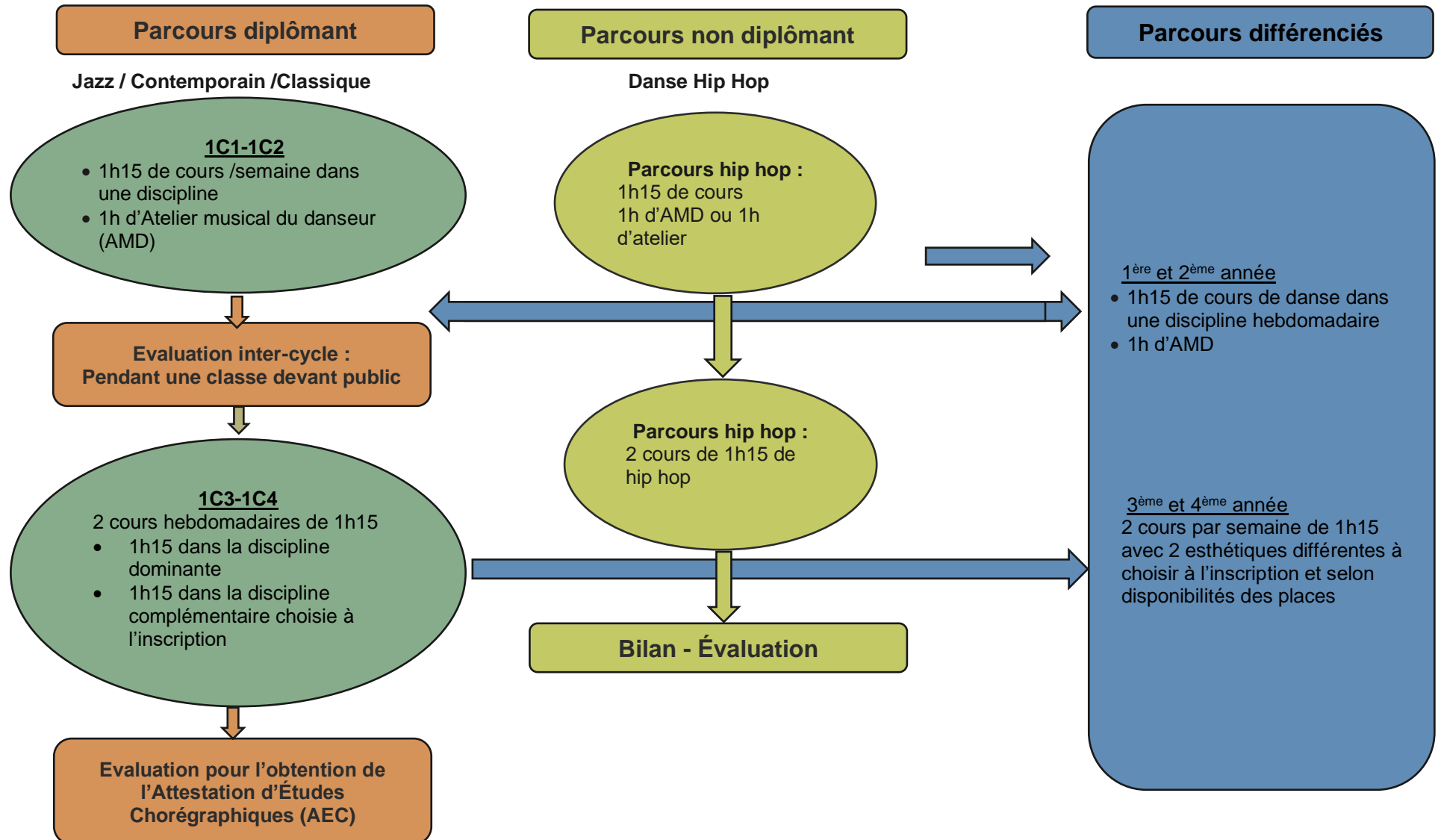
A partir de l'entrée en cycle 2

Musique de chambre
Bande de hautbois et basson
Consort de flûtes
Atelier tambour
Ensemble de saxophones
Ensemble de harpes
Ensemble de pianos
Ensemble de guitares
Ateliers de musiques actuelles
Fanfare de rue
Jeune chœur
Big Band
Orchestre d'harmonie

Département DANSE

J'entre en Cycle 1 : Danse

J'ai 8 ans ou j'aurai 8ans au 31 décembre de l'année en cours



GUIDE DE L'ELEVE : DANSE

Quel sera mon parcours en cycle 1 ?

Le 1er cycle a une durée entre 4 et 5 ans. A son issue je valide une Attestation d'Etudes chorégraphiques

L'Attestation d'Etudes chorégraphiques, qu'est-ce que c'est ?

L'Attestation valide un ensemble de compétences acquises durant le cycle me permettant de m'exprimer dans une discipline de la danse relativement autonome. L'attestation est attribuée après validation des Unités de valeurs qui la composent.

Comment les valider ?

A travers un contrôle continu favorable

En participant aux projets de l'école

Après avoir passé Evaluation de fin de cycle en présentant une variation imposée, un échange avec le jury

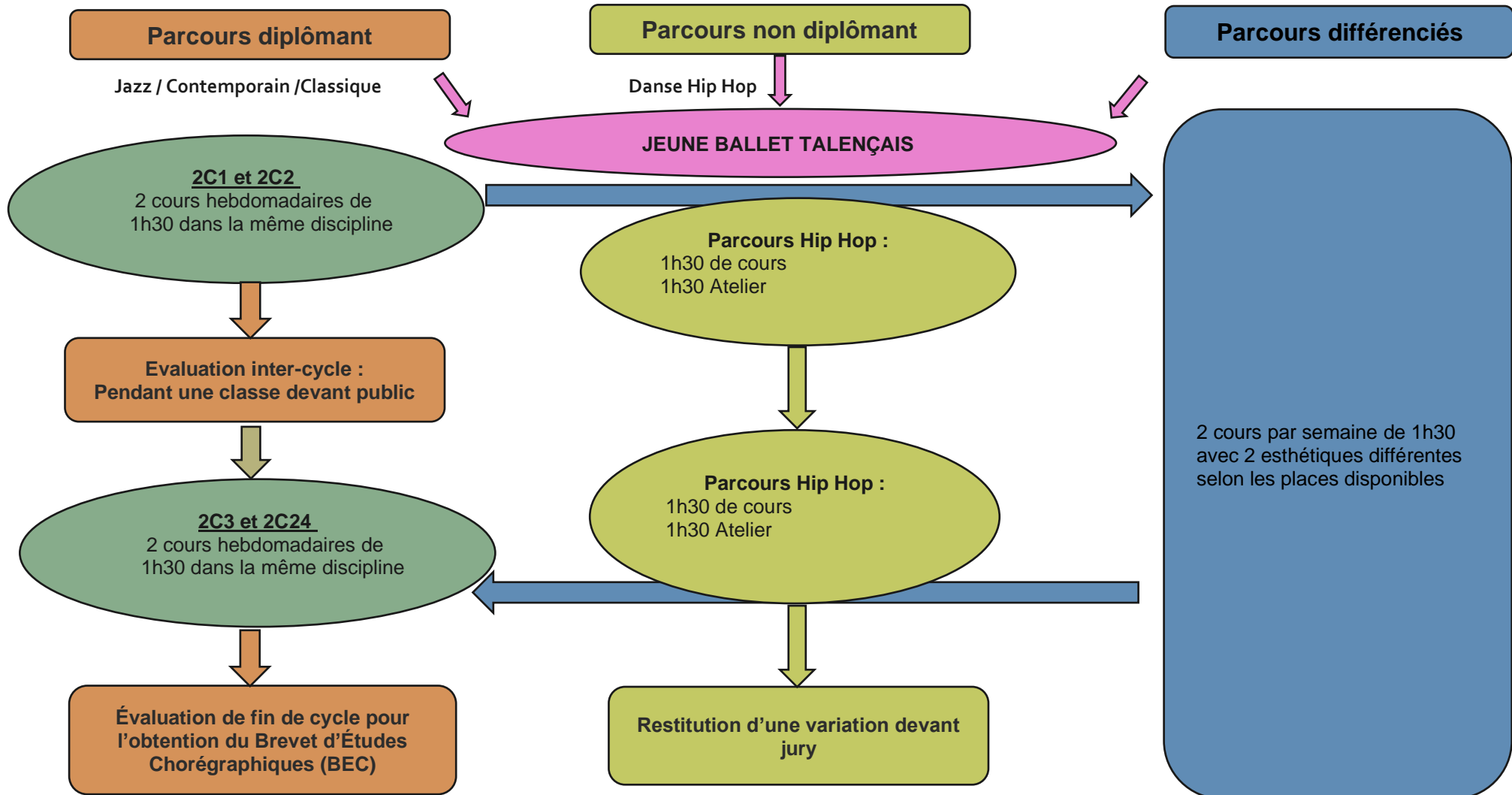
Et à l'issue du cycle 1 ?

J'ai plusieurs possibilités : Je peux entrer en Cycle 2 ou rejoindre le Parcours différencié.

Possibilité d'intégrer le Jeune Ballet Talençais en plus de cursus.

J'entre en Cycle 2 : Danse

- J'ai validé ma fin de cycle 1 et je souhaite poursuivre
- Je suis débutant en danse et j'ai 11 ans : je passe la classe d'audition pour intégrer le cursus ou le parcours différencié



GUIDE DE L'ELEVE: DANSE

Quel sera mon parcours en cycle 2 ?

Le 2^{ème} cycle a une durée entre 3 et 5 ans. A son issue (possible à partir de la 3^{ème} année) je valide le Brevet d'Etudes chorégraphiques

Le Brevet d'Etudes chorégraphiques, qu'est-ce que c'est ?

Le Brevet valide un ensemble de compétences acquises durant le 2^{ème} cycle me permettant de m'exprimer dans une pratique de la danse de manière relativement autonome. Le Brevet marque une étape importante du cursus diplômant et est attribué après validation des Unités de valeurs qui le composent

Comment valider mon cycle 2 :

A travers un contrôle continu favorable.

En participant aux projets de l'école.

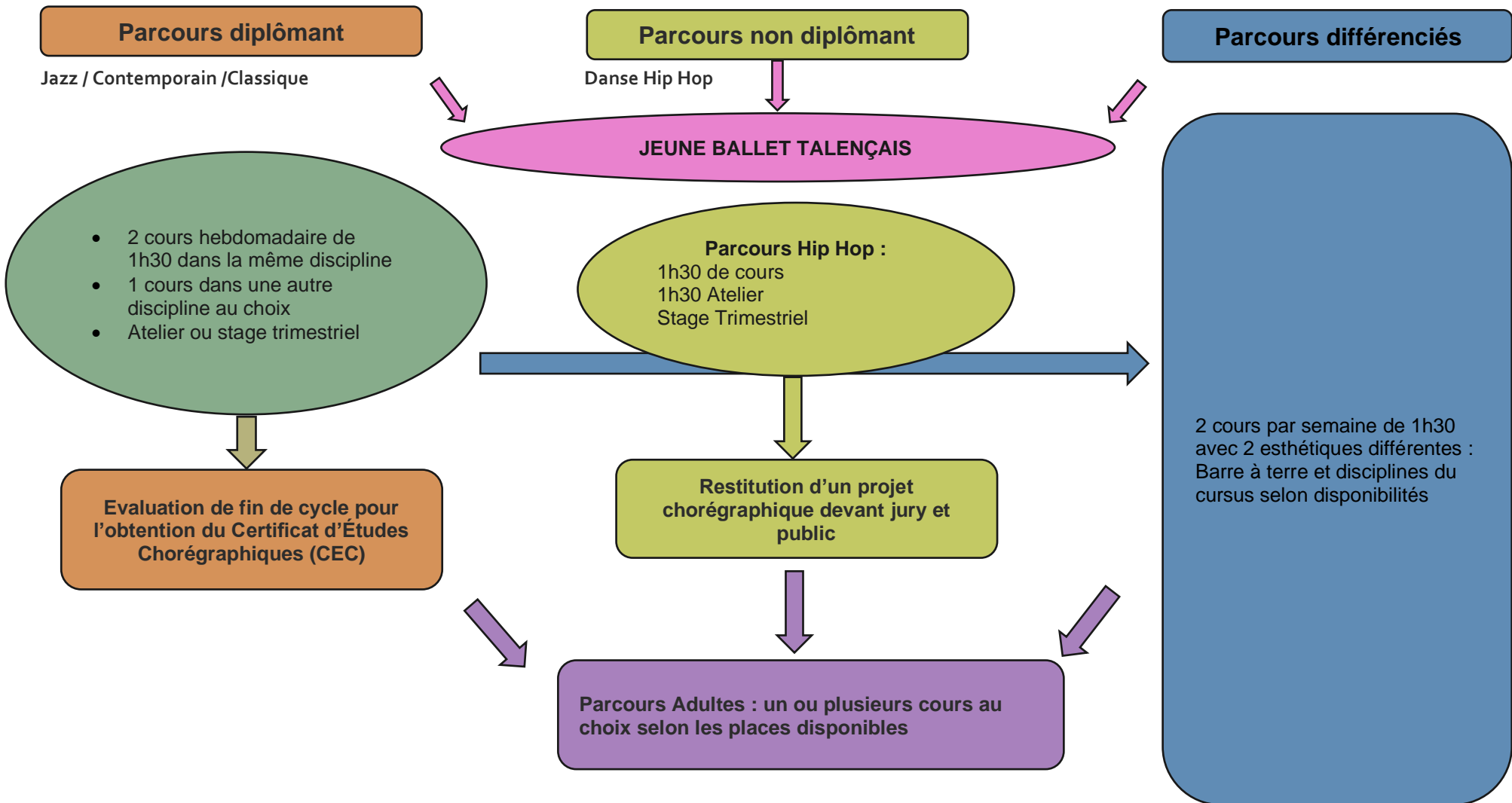
Après avoir passé l'évaluation de fin de cycle en présentant une variation imposée, une création chorégraphique, un échange avec le jury

Et à l'issue du cycle 2 ?

J'ai plusieurs possibilités : Je peux entrer en Cycle 3 pour préparer le Certificat d'Etudes chorégraphiques, en parcours différencié et si je suis majeur en Parcours adulte.

Possibilité d'intégrer le Jeune Ballet Talençais en plus du cursus.

J'entre en Cycle 3 : Danse



GUIDE DE L'ÉLÈVE : DANSE

Quel sera mon parcours en cycle 3 ?

Le 3^{ème} cycle a une durée de 3/4 ans. A son issue je valide le Certificat d'Etudes Chorégraphiques

Le Certificat d'Etudes Chorégraphiques, qu'est-ce que c'est ?

Le Certificat valide un ensemble de compétences acquises durant le cycle lui permettant de s'exprimer dans une pratique de la danse de manière relativement autonome.

Le Certificat marque la fin des études en cursus diplômant et est attribué après validation des Unités de valeurs qui le compose

Comment valider le certificat ?

A travers un contrôle continu favorable

En participant aux projets de l'école

Après avoir passé l'évaluation de fin de cycle en choisissant de présenter l'une des deux versions proposées à l'élève. (cf. Contenu dans les bulles ci-dessus)

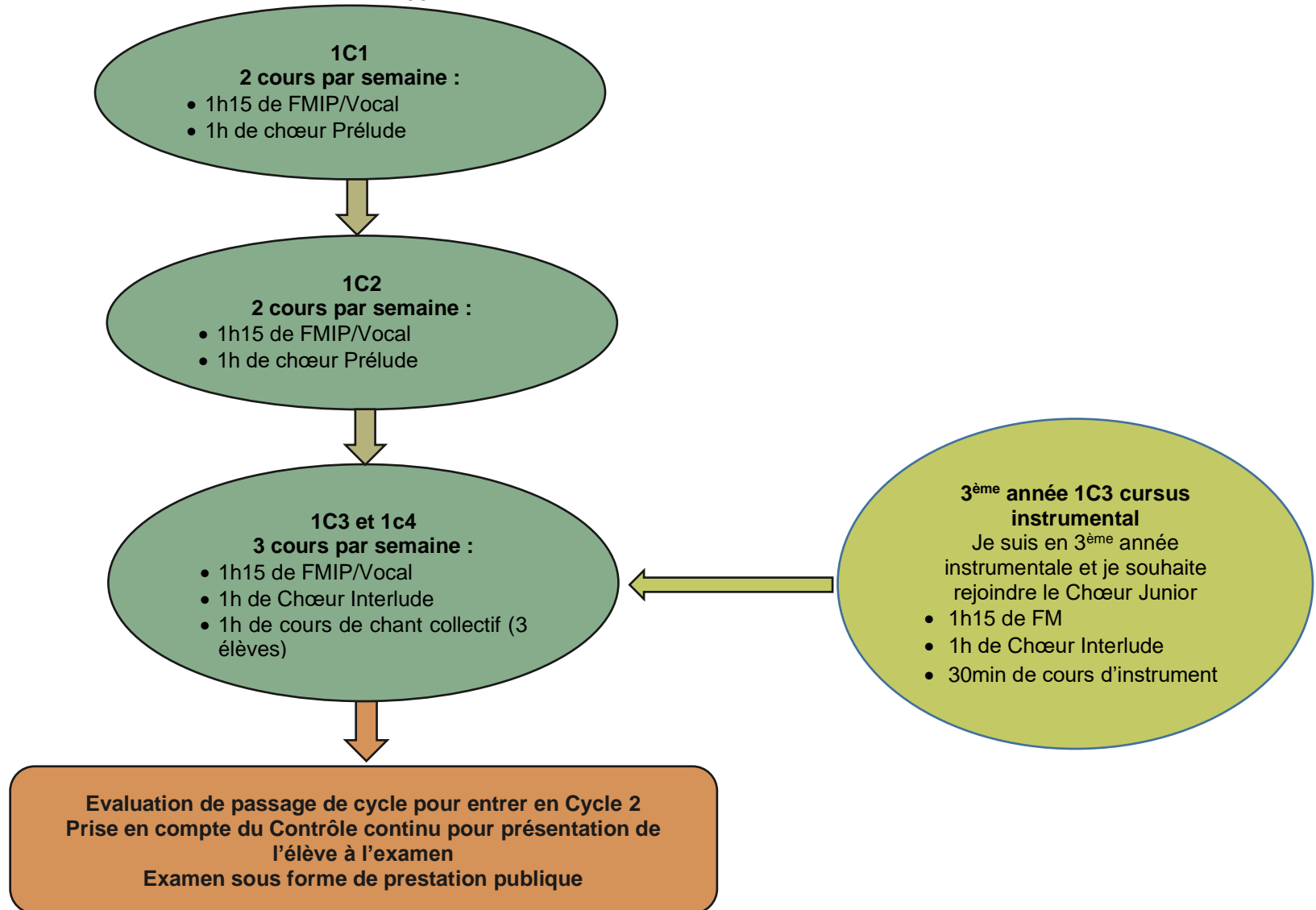
Et à l'issue du cycle 3 ?

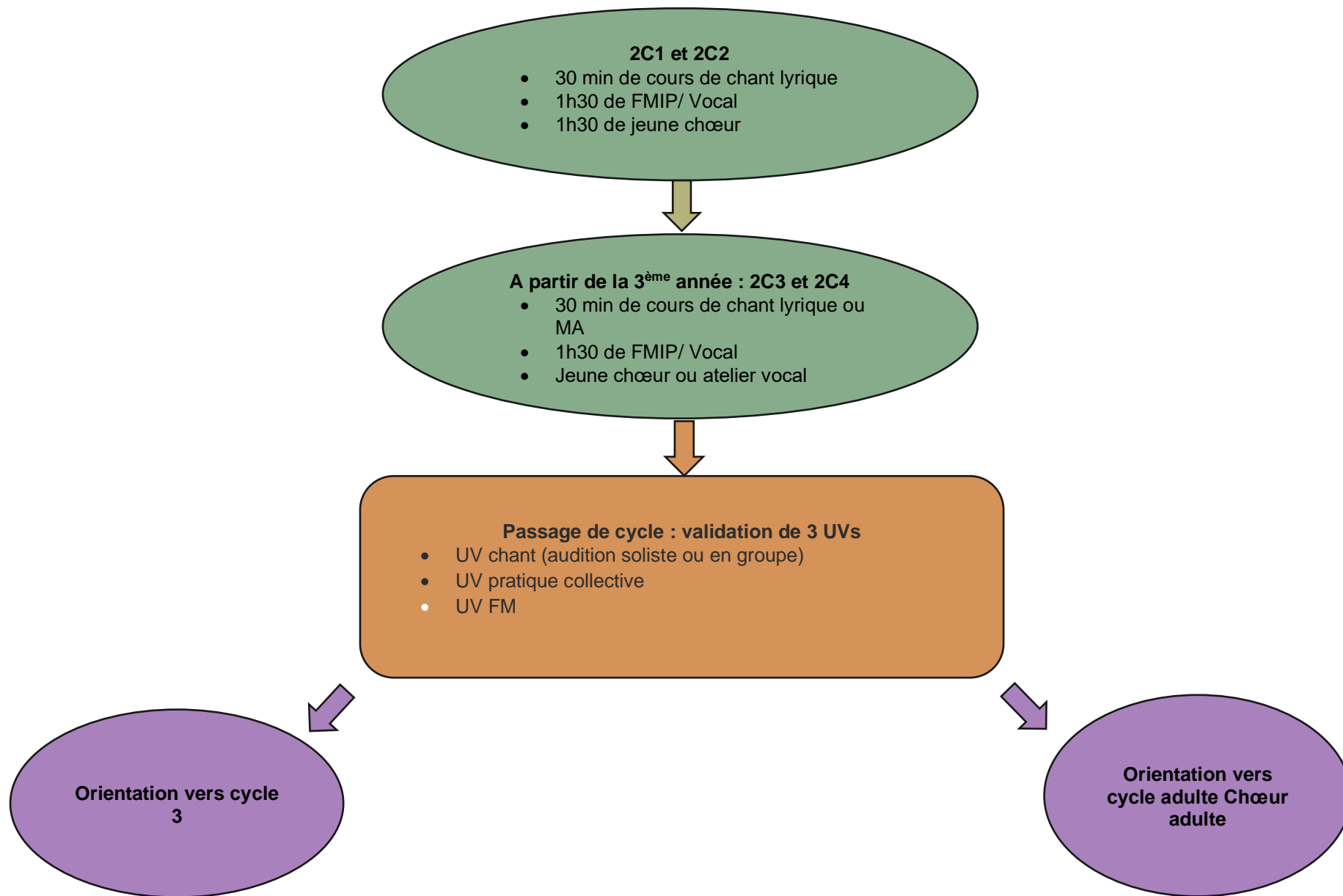
J'ai plusieurs possibilités : Je peux intégrer le Jeune ballet Talençais et si je suis majeur/e en Parcours adulte en Parcours « Sensibilisation aux métiers de la médiation et ingénierie culturelle ».

CURSUS VOCAL

J'entre en Cycle 1 : Cours vocal, durée entre 2 et 4 ans

J'ai 7 ans ou j'aurai 7 ans au 31 décembre de l'année en cours. Je souhaite apprendre à chanter





LES DIFFÉRENTS PARCOURS ADULTES

L'orientation de chaque adulte dans un des parcours s'effectue à travers un dialogue permanent avec l'équipe pédagogique

**Parcours adulte
débutant :**
Entre 6 et 8 années

De la 1^{ère} à la 3^{ème} année
Cours de 30 min + FM obligatoire
4^{ème} année : ajout d'une pratique
collective à définir en fonction du
niveau de prérequis de l'élève

A partir de la 4^{ème} année
Cours de 30 min individuel en
fonction du bilan

Cours collectifs :

- Formation Musicale(FMO-FMI)
- Formation musicale
- Jazz/Musiques actuelles

Pratique collective :

- Orchestre à cordes
- Orchestre harmonie
- Chœur adulte
- Atelier lyrique
- Ensembles de classes
- Ateliers Musiques actuelles
- Big Band
- Musique de chambre

Parcours danse

Un ou deux cours hebdomadaires
au choix avec possibilité de
pratiquer une 3^{ème} discipline au
choix (voir tarif)

BILAN ANNUEL:

Entretien avec chaque élève
Rappel du contrat d'objectifs + participation
à la vie de l'école

**Parcours adulte non
débutant**
4 années maximum

Accessible aux élèves ayant
effectué un parcours
diplômant ou différencié
(entre 7 et 8 ans de pratique)
Pour les nouveaux élèves en
fonction du niveau de
prérequis musicaux (FM et
instrument)

Cours technique d'instrument
par petit groupe d'une heure
par semaine

Pratique collective :

(à définir en fonction du
niveau de prérequis de
l'élève)

- Orchestre à cordes
- Orchestre harmonie
- Chœur adulte
- Atelier lyrique
- Ensembles de classes
- Ateliers Musiques actuelles
- Big Band

PARCOURS MODULES ET ATELIERS - MUSIQUE

Ouverts aux élèves mineurs à partir de la 4^{ème} année de cycle 2 - UV FM obtenue

- Module apprentissage du répertoire pianistique en duo, jeu à 4 mains, à 2 mains, duo piano et percussion
- Initiation au vibraphone,
- Initiation à l'orgue (pour les pianistes)
- Initiation au piano (pour les organistes)
- Percussions corporelles
- Module déchiffrage/lecture à vue
- Initiation à l'improvisation (en lien avec le département jazz/musiques actuelles)
- Initiation à l'accompagnement (pianistes)

- Guitare flamenca : 1h/sem cours collectif 3 à 4 élèves Parcours sur 2 ans
- Musiques du monde : 1h à 1h30/sem 3 à 5 élèves
- Parcours sur 3 à 4 ans
- Musiques traditionnelles d'Europe-Amérique latine 1h par semaine 3 à 4 élèves
- Initiation à la composition
- 45mn/sem 6 élèves
- Formation musicale Jazz et Musiques improvisées

ET

Pratiques collectives

- Musique de chambre
- Bande de hautbois et bassons
- Consort de flûtes
- Atelier tambours
- Ensemble de saxophones
- Ensemble de harpes
- Ensemble de pianos
- Ensemble de guitares
- Ateliers de musiques actuelles
- Fanfare de rue
- Jeune chœur
- Big Band
- Orchestre d'Harmonie
- Orchestre à Cordes

Département JAZZ ET MUSIQUES ACTUELLES

J'ai 8 ans ou j'aurai 8 ans au 31 décembre de l'année en cours et je souhaite apprendre à jouer ou chanter du jazz ou de la musique actuelle

Je suis un adulte et je souhaite à apprendre à jouer ou chanter du jazz ou de la musique actuelle.

Je suis saxophoniste et j'ai terminé un premier cycle en parcours classique

Je joue déjà ou non de la contrebasse, du piano, de la guitare, je chante déjà ou non

Parcours diplômant

Cycle 1 – 4 ans

- 30 min d'instrument
- Cours de Fm MA niveau 1 obligatoire en 1C1 et 1C2
- Pratique collective obligatoire en 1C3 et 1C4

Évaluation continue
Master classe annuelle obligatoire

Cycle 2 – 4 ans

- 45 min d'instrument
- Cours de FM niveau II en 2C1 et 2C2
- Pratique collective obligatoire en 2C3 et 2C4

Pratiques collectives :

Ateliers Musiques
Actuelles
Ateliers Jazz
Big Band
Workshop
Ensemble de saxophones

Parcours différenciés

Je pratique déjà un instrument et j'ai validé mon premier cycle. Je souhaite m'initier à l'improvisation

- 2 ateliers minimum de 30mn par semaine
- 45 mn de FM Jazz et Musiques improvisées

Je peux m'inscrire en cours de FM jazz et musiques improvisées, dans le niveau adapté
Je peux rejoindre le parcours par cycle à condition de jouer un des instruments enseignés

GUIDE DE L'ÉLÈVE

Quel sera mon parcours en Jazz et Musiques actuelles ?

Le parcours est proposé aux élèves enfants et adultes selon les mêmes modalités.

Il s'articule en deux cycles de 4 années, avec un système intégré d'auto-évaluation (participative et évolutive).

La fin de cycle est validée par une participation à une master-class organisée par l'école.

L'enseignement se partage entre une demi-heure de cours instrumental et un cours collectif obligatoire chaque année, réparti comme suit :

Pour chaque cycle, deux années (de préférence les deux premières) sont consacrées au cours de Formation musicale dédié, les deux autres à un ensemble parmi : Les deux ateliers jazz, le bigband, l'ensemble de saxophones, le « workshop » mensuel organisé par l'ensemble des professeurs.

Et à l'issue du parcours ?

J'ai plusieurs possibilités : Je peux rejoindre, si je suis majeur le Parcours adulte. Je peux aussi choisir de ne faire que de la pratique collective

CHARTE DE L'EMMD

L'apprentissage artistique est une source de plaisir et d'épanouissement. La pratique de la musique ou de la danse demande un engagement exigeant qui s'inscrit dans la durée. Pour découvrir, vivre et mener à bien un parcours artistique enrichissant, il est indispensable de s'investir avec assiduité dans sa pratique, d'y découvrir son rôle et de comprendre qu'il s'agit d'une aventure commune. Le rôle de chacun ; élève, parent, professeur, établissement, est très important et doit fonctionner en étroite collaboration dans un respect mutuel des études et du projet pédagogique.

Voici donc, réparties en 3 axes, les informations principales qui concernent l'engagement de l'élève, des parents, du professeur et de l'établissement

| Se former c'est : | S'impliquer c'est : | Se révéler c'est : |
|--|--|--|
| <p>Pour l'élève</p> | <p>Pour l'élève</p> | <p>Pour l'élève</p> |
| <p>S'engager dans un parcours diplômant ou différencié en étant présent/e chaque semaine à l'ensemble des cours hebdomadaires (en musique : cours individuel, cours de FM, pratique collective et en danse 2 cours de danse) Être à l'écoute et respecter au mieux les consignes de son (ses) professeur(es) en cours et en répétitions en étant concentré et actif Être évalué tout au long de son parcours en validant certaines étapes Fournir un travail personnel entre les cours de manière assidue.</p> | <p>En musique, s'engager à disposer d'un instrument adapté à la maison pour sa pratique dès la 1^{ère} année et en prendre grand soin <i>Certains instruments peuvent être loués à l'EMMD</i> <i>Pour le piano : un piano acoustique droit est l'idéal mais un clavier numérique 88 touches avec « toucher lourd », pédale et banquette peut convenir pour le début de l'apprentissage (2 ans maximum).</i> En danse, venir au cours avec la tenue spécifique adaptée à la discipline pratiquée Participer activement à la vie de l'école (moments musicaux, concerts, spectacles) Assister à la totalité de la durée des auditions, concerts, spectacles auxquels la participation individuelle est requise.</p> | <p>Expérimenter en public l'art de la scène seul/e et en groupe en participant aux événements de l'EMMD et s'engager à assister aux répétitions que cela implique. Avoir une pratique assidue de son instrument, du chant ou de la danse afin de gagner en autonomie et en étant vraiment acteur de son parcours. Etre en capacité d'orienter ses choix et ses envies artistiques.</p> |
| <p>Pour le/la professeur/e</p> | <p>Pour le/la professeur/e</p> | <p>Pour le/la professeur/e</p> |
| <p>Eveiller, faire découvrir, développer le goût et construire la motivation Assurer ses cours et construire une méthode d'enseignement adaptée à chaque élève. Adapter les pratiques pour développer les qualités techniques, musicales ou chorégraphiques de l'élève S'engager à valoriser l'élève dans la bienveillance et l'écoute tout au long de son parcours en lui permettant de participer aux différents concerts et spectacles de l'établissement. Inciter l'élève à la pratique de la musique d'ensemble dès qu'il/elle en a les capacités. Transmettre, partager son savoir-faire et aider l'élève à trouver progressivement une expression personnelle et à gagner en autonomie.</p> | <p>Guider l'élève tout le long de son parcours en l'aidant à faire des choix (choix d'une discipline, choix du parcours) Assurer un dialogue régulier avec les parents sur l'apprentissage de leur enfant. Entretenir la concertation avec l'équipe pédagogique et la direction pour des points réguliers notamment dans le cadre de l'évaluation Evaluer la progression de l'élève Apporter l'enrichissement de sa connaissance des différents répertoires musicaux et l'ouverture sur les autres styles, notamment par la réalisation de projets musicaux motivants</p> | <p>Aider l'élève à développer son imagination et sa curiosité artistiques et culturelles. Permettre à l'élève d'exprimer sa sensibilité en musique ou en danse Mettre en valeur la personnalité de l'élève Révéler le plaisir de la pratique artistique au travers des progrès réalisés.</p> |

| Pour la direction | Pour la direction | Pour la direction |
|--|--|--|
| <p>Garantir l'accès à la pratique artistique</p> <p>Organiser les études et les modalités de l'évaluation en concertation avec les enseignants</p> <p>Favoriser la réflexion et l'innovation pédagogique</p> <p>Assurer aux parents un bilan de l'évaluation des élèves</p> <p>Définir les actions de diffusion et de création liées aux activités d'enseignement et de sensibilisation</p> | <p>Analyser les besoins et attentes du public</p> <p>Définir et permettre la réalisation des projets</p> <p>Mettre en œuvre des actions s'inscrivant dans la vie culturelle locale</p> <p>Renseigner et conseiller les familles</p> | <p>Proposer des clés d'accès à une culture ouverte et plurielle</p> <p>Mettre en œuvre les partenariats dans le domaine culturel, éducatif et social,</p> <p>Tenir un rôle de conseil et d'aide à la formulation de projet auprès des praticiens amateurs</p> |
| Pour l'EMMD | Pour l'EMMD | Pour l'EMMD |
| <p>Mettre à disposition des locaux avec des instruments et équipements en adéquation avec l'enseignement de la musique et de la danse</p> <p>Veiller à la sécurité et à un bon encadrement des élèves durant leur formation</p> | <p>Accueillir dignement et rester à l'écoute de chaque élève et professeur</p> <p>Assurer une bonne communication interne et externe</p> <p>Entretenir de bonnes relations avec ses partenaires et en développer de nouvelles pour assurer le fonctionnement général de l'école</p> | <p>Contribuer à l'épanouissement de l'individu, prenant en compte tout à la fois les dimensions sensorielles, affectives, intellectuelles et sociales.</p> <p>Favoriser toute activité qui vient enrichir un apprentissage musical et chorégraphique de qualité</p> <p>Donner des repères, des points d'ancrage, éduquer le regard et l'écoute, faire découvrir d'autres cultures</p> |
| <p>Le rôle des parents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encouragent les enfants dans leur pratique artistique et les incitent à la régularité • Garantissent l'assiduité et la ponctualité de l'enfant à l'EMMD ou dans tout autre lieu de manifestation ponctuelle • Préviennent l'administration en cas d'absence par téléphone ou par mail • Peuvent prendre un RDV avec les enseignants ou la direction pour un conseil ou des précisions quant au déroulement des études | | |

L'ÉCOLE DU SPECTATEUR, ÉCOUTER, VOIR COMPRENDRE

L'école du spectateur accompagne les élèves tout au long de leur apprentissage dans leurs découvertes du spectacle vivant.

Il s'agit de proposer un panel de spectacles, concerts et rencontres avec les artistes auxquels les élèves pourront assister en autonomie ou avec leurs professeurs/es.

La découverte de la culture vivante permet de vivre des émotions, d'alimenter son imaginaire et au-delà et ce sont les objectifs de l'école du spectateur, de former son esprit critique. Pour cela, certains outils de « l'analyse chorale » pourront être utilisés.

« Il s'agit d'une « lecture » objective, précise, qui consiste en un inventaire collectif de ce qui a été entendu et vu (et non pas faite de jugements hâtifs, souvent stéréotypés) de façon à aboutir d'abord à une description riche, détaillée, scrupuleuse. Cette lecture objective évolue ensuite en une construction chorale (avec le groupe) d'une intelligence du spectacle, en un discours critique de la représentation, fondé, juste et bienveillant. »

Objectifs :

- Susciter et partager la parole. L'important est avant tout de permettre à tous les spectateurs d'oser parler, d'émettre leur avis sans retenue ni complexe.
- Dépasser les premières sensations, d'après spectacle. Découvrir des éléments que l'on n'avait pas vus, ou pas perçus. Apprendre à ne pas juger trop vite, à voir toute la richesse d'un spectacle, toutes ses cohérences (incohérences) avant de formuler un jugement, argumenter en s'appuyant sur du concret et du précis.
- Élaborer collectivement, une lecture bienveillante, précise et argumentée de la représentation.

LES DISPOSITIFS

Le cursus adapté

Un cursus adapté peut être proposé aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissages ou se trouvant en situation de handicap. Afin d'offrir le meilleur accompagnement possible et de répondre au besoin spécifique de l'élève, un parcours pédagogique adapté à sa situation sera alors proposé en accord avec les responsables légaux, l'équipe pédagogique et la référente accessibilité de l'École de Musique et de Danse.

Pour chaque élève de ce cursus, il sera établi un Projet Pédagogique Individualisé.

Les classes à horaires aménagés musique (CHAM)

Les Classes à Horaires Aménagés Musique sont organisées dans le cadre d'un partenariat avec l'Éducation nationale au sein de l'École élémentaire Jules Michelet.

Avant d'intégrer le cursus CHAM, les élèves de CP bénéficient d'une sensibilisation à la musique délivrée par un musicien intervenant en milieu scolaire titulaire du DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) à hauteur d'1h30 par semaine.

L'année suivante, tous les élèves de CE1 bénéficient, durant le premier semestre, de 2h par semaine du parcours de découverte musicale délivrées par un professeur de formation musicale.

Au début du second semestre, une commission est réunie afin de sélectionner quinze élèves qui rentreront définitivement dans le dispositif CHAM. Il s'agit d'un engagement sur 3 ans. La commission organise des entretiens avec les enfants motivés et leurs parents afin notamment de comprendre la motivation des élèves. L'avis du professeur de formation musicale est pris en compte.

Une fois l'admission définitive prononcée par la commission, les élèves suivent une formation selon l'organisation suivante :

- En CE1
 - 1 séance collective d'1 heure avec l'enseignant de la classe est consacrée aux activités d'écoute et de culture musicale.
 - 2 séances collectives d'1 heure avec un professeur de l'école de musique sont consacrées à la formation musicale, aux pratiques vocales, et aux ateliers d'expression corporelle et de découverte des instruments.
- En CE2, CM1, CM2 :
 - 1 séance collective d'1 heure avec l'enseignant de la classe est consacrée aux activités d'écoute et de culture musicale, et à l'enseignement de l'histoire des arts.
 - 1 séance collective d'1 heure avec un professeur de l'école de musique est consacrée à la formation musicale et aux pratiques vocales.
 - 1 séance collective d'1 heure avec deux professeurs de l'école de musique est consacrée à la formation musicale par l'Orchestre.
 - 1 séance de 1h30 collective ou en petits groupes, avec plusieurs professeurs de l'école de musique, est consacrée aux pratiques instrumentales et collectives.
 - un enseignant titulaire du DUMI apporte un accompagnement musical aux élèves à raison de 45mn hebdomadaires

Chaque semestre, des concertations entre les professeurs de l'école Jules Michelet et les professeurs de l'école municipale de musique et de danse ont lieu afin d'établir la mise en place d'une observation continue des élèves.

Les critères et les procédures d'évaluation sont élaborés par l'équipe pédagogique.

L'enseignement artistique au sein de la CHAM est complété par des rencontres régulières avec les artistes (venues aux concerts et spectacles, participation à des projets portés par la ville, participation aux auditions de l'EMMD...). Il s'agit durant 3 ans d'un véritable bain musical garantissant les meilleures perspectives d'épanouissement aux élèves tout en leur permettant d'être acteurs de leur projet artistique personnel.

Les interventions en milieu scolaires (IMS)

Education à la pratique musicale des élèves de CP à l'école Jules Michelet accueillant la Classe à horaires aménagés musique (CHAM) : 1h30 hebdomadaire

Le projet s'inscrit dans l'axe « Renforcer les compétences transversales des élèves » et dans l'objectif "Organiser le parcours culturel des élèves autour du dispositif CHAM et dans les piliers de l'éducation artistique et culturelle : « Pratique artistique » et « S'approprier des connaissances »

Description du projet

Objectifs spécifiques :

Renforcer l'éducation à la pratique musicale des élèves de CP: activités rythmiques, chant choral, découverte instrumentale.

Compétences visées et contenus abordés :

Chanter (Chanter une mélodie simple avec une intonation juste, chanter une comptine ou un chant par imitation)

Écouter, comparer (Décrire et comparer des éléments sonores de toute nature.)

Explorer et imaginer (Imaginer des représentations corporelles de la musique.)

Échanger, partager (Exprimer ses émotions, ses sentiments et ses préférences.)

Interventions dans les classes maternelles du secteur sud

9 séances de 40min dans 2 classes maternelles école Jules Michelet période sur 9 semaines

9 séances de 40min dans 2 classes maternelles école Saint Exupéry période sur 9 semaines

9 séances de 40min dans 2 classes maternelles école Picasso

9 séances de 40min dans 2 classes maternelles école Ravel

Ces interventions de sensibilisation à la musique sont conduites par le professeur intervenant en musique titulaire du DUMI

Interventions dans l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (classe ULIS)

Description du projet

Activités proposées :

- Découverte des Familles d'instruments : Bois (instruments à anches), Cordes, Percussions, pratique du chant et des percussions
- Travail autour d'une esthétique musicale
- Fabrication d'instruments à partir de matériaux recyclés
- Travail autour du ressenti de la pulsation et du rythme
- Travail autour de l'écoute et de l'improvisation + improvisation dirigé (les enfants apprendront à se diriger entre eux).

Objectifs spécifiques :

- Comprendre un texte et contrôler sa compréhension
- Dire pour être entendu et compris
- Décrire et comparer des éléments sonores
- Utiliser des objets sonores pour enrichir une réalisation collective
- Inventer une organisation simple à partir de différents éléments sonores
- Écouter et respecter l'avis des autres et l'expression de leur sensibilité

Compétences visées et contenus abordés :

- Développer les compétences d'expression orale des élèves par le biais de la littérature de jeunesse et les arts vivants. Participation à des spectacles ou des projets en lien avec la langue.
- Comprendre, mémoriser et restituer des structures syntaxiques variées rencontrées dans des œuvres de littérature, notamment des pièces de théâtre.

La sophrologie – Atelier de gestion du stress

Pourquoi proposer de la sophrologie à l'EMMD ?

L'apprentissage de la musique, de la danse ou de toute autre discipline artistique est ponctué de rencontres avec le public sur scène ou dans tous lieux et contextes propices à la transmission et jalonné de défis, notamment à travers les évaluations. Bien que porteurs de sens et source de valorisation pour les élèves, ces moments occasionnent parfois du stress et des émotions. La sophrologie, en permettant l'écoute de son corps, la concentration, la capacité à être dans l'instant présent et la gestion du trac nous a semblé une proposition bénéfique pour apporter sérénité, confiance en soi. Il s'agit de laisser à la place au plaisir de s'exprimer dans les meilleures conditions, en pleine possession de ses moyens et de s'épanouir dans sa pratique.

Les séances pour des groupes d'adultes, d'enfants et d'adolescents sont assurées par une sophrologue formée à l'ISEBA (Institut de Sophrologie Bordeaux Aquitaine).